

CYCLE DE CONFERENCES
SUR LES RELATIONS ENTRE LA SUISSE ET L'AFRIQUE DU SUD
Organisé par le CETIM et l'IUED

Titre de la conférence:
Relations entre la Suisse et Israël : diplomatie et politique helvétique
6 novembre 2003

Titre de l'intervention:
La gauche, la Suisse, Israël et la Palestine
Par Pascal Holenweg

PLAN

- **Quelle gauche suisse ?**
- **Raison solidaire et raison d'Etat**
- **Au-delà de la raison d'Etat ? l' " Initiative de Genève "**
- **L'héritage du mouvement ouvrier juif européen du Bund à l'Etat d'Israël, le poids de la Shoah, l'ignorance du peuple palestinien**
- **En revenir aux principes ?**

ANNEXES

Le préambule et l'essentiel du contenu du projet d'accord " de Genève "
Une critique palestinienne de l'accord : " Une lueur de rien du tout ",
par Azmi Bishara
La position officielle de la Suisse (septembre 2003)

Notes

Pour commencer, il convient de se livrer d'abord au petit exercice socratique consistant à définir les termes dont on va faire usage, ne serait-ce que pour savoir de quoi l'on parle. " La gauche, la Suisse, Israël et la Palestine ", cela met en relations des acteurs de nature différente : un mouvement politique, pluraliste, contradictoire : la gauche ; des Etats existants : la Suisse, Israël, un Etat en gestation : la Palestine. L'analyse de ces relations serait sans doute plus simple si elle portait sur les relations entre la gauche suisse et la gauche israélienne, ou sur les relations entre la Suisse et Israël - autrement dit, si elle portait sur les relations entre des mouvements politiques, ou entre des Etats. Mais là, il va s'agir de relations entre un, ou des, mouvement(s) politique(s) et un Etat. Certes, la principale organisation de la gauche suisse, le Parti socialiste, est présente dans l'appareil d'Etat de la Suisse, et la principale organisation de la gauche israélienne, le parti travailliste, dans l'appareil d'Etat d'Israël, mais il n'en reste pas moins que le parti socialiste a d'abord des relations avec le parti travailliste israélien (ou, pour les autres organisations de la gauche suisse, avec les organisations israéliennes dont ils se sentent proches), et non avec l'Etat d'Israël en tant que tel. Ces relations se font, s'agissant du PS, entre partis membres de l'Internationale Socialiste : le Parti socialiste suisse pour la Suisse, le Parti travailliste et Meretz pour Israël, en tant que partis membres, le " Bund travailliste juif " et le " Mouvement sioniste travailliste mondial " en tant qu'organisations associées, et le Fatah pour la Palestine, en tant que membre consultatif.

Il se trouve que sur tout sujet prêtant à controverse, et à plus forte raison sur tout conflit, la position de l'Internationale Socialiste est une position a minima, correspondant au plus petit dénominateur commun entre les positions de ses membres, chaque parti membre de l'IS disposant de fait d'une sorte de droit de veto sur les propositions qui le concernent directement, et le parti travailliste israélien ayant longtemps

bloqué toute expression claire du soutien de l'IS au droit du peuple palestinien à l'autodétermination -et donc au droit à un Etat palestinien. En juin 2003, alors que la " feuille de route " ressemblait déjà à une feuille morte, l'Internationale Socialiste réaffirmait son soutien à cette " feuille de route ". Le mois précédent, les responsables de l'IS, soit le président de son comité Moyen-Orient, Thorbjorn Jagland, et son secrétaire général, Luis Ayala, rencontraient à Tel Aviv et à Ramallah les responsables des partis membres et associés (le parti travailliste, Meretz, le Fatah), ainsi que Yasser Arafat, et leur exprimaient à eux aussi le soutien de l'Internationale à la " feuille de route ". Pour l'IS, enfin, et en pure langue de bois diplomatique, " la négociation et le dialogue " doivent être " les piliers de la base d'une véritable solution juste et durable du conflit au Moyen Orient "1. Cette position de l'IS rejoint, presque bord pour bord, celle de l'ONU, telle qu'exprimée par Kofi Annan : " Il existe une solution juste et durable : deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité2 ". Soutenue désormais, du moins rhétoriquement, par le parti travailliste israélien (dont le congrès de 1997 a accepté le principe de la création d'un Etat palestinien) et par Meretz, cette position n'est cependant pas la position de toute la gauche (pas plus en Suisse qu'ailleurs), puisqu'une partie de celle-ci défend la thèse d'un seul Etat en Palestine, ni juif ni musulman, ni hébreu ni arabe : laïc et démocratique, pour tous les peuples de Palestine. Sur le long, ou le très long terme, cette position là, en tant que position (ou de pétition) de principe n'est d'ailleurs pas rejetée par les socialistes, qui considèrent toutefois que la coexistence de deux Etats est incontournable, du moins dans un premier (et long) temps, même dans l'hypothèse d'une réunification ou d'une fédération ultérieure de ces deux Etats, et qu'en outre la question ne peut être tranchée, démocratiquement, que par les deux peuples concernés, le projet d' " un seul Etat en Palestine " ne pouvant s'imposer contre la volonté de l'un des deux peuples (ce qui aboutirait à une situation comparable à la situation actuelle). L'IS a soutenu dans cette perspective tout le processus amenant aux accords d'Oslo, et en 1997 elle estimait que la " responsabilité de remettre en route le processus de paix " incombait principalement à Israël.

*** QUELLE " GAUCHE SUISSE " ?**

Da capo : " La gauche, la Suisse, Israël et la Palestine ", donc ; mais qu'entend-on par " la gauche " ? On a là un concept, ou une étiquette, qui recouvre des réalités politiques, et concerne un champ politique, fort variables dans le temps. " La gauche suisse ", hier, au moment de l'émergence du sionisme, cela allait jusqu'au parti radical... " La gauche suisse ", aujourd'hui, quarante ans après l'émergence d'un mouvement national palestinien, et donc d'une nation palestinienne, cela va des chrétiens sociaux aux anarchistes -et on conviendra qu'entre les deux, il y a de la place pour de fort nombreux courants, de fort nombreuses organisations, et des prises de positions fort contrastées, jusqu'à être inconciliables, en sus de solidarités différentes entre organisations suisses et organisations israéliennes ou palestiniennes. Ainsi, aujourd'hui, les positions des différents courants constitutifs de " la gauche suisse " au sens large peuvent-elles diverger assez fondamentalement, non sur les principes (à commencer par le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes), mais sur leur traduction politique et institutionnelle, et sur les moyens de leur mise en œuvre. A la question : " un seul Etat ou deux Etats pour Israéliens et Palestiniens ? ", les réponses vont ainsi être, pour les socialistes : " deux Etats " (en tous cas démocratiques, et si possible laïques), et pour l'essentiel de la gauche révolutionnaire (anarchistes exceptés) : " un seul Etat " (laïque et démocratique). Ces deux réponses correspondent à deux analyses différentes du conflit, ou de la nature principale du conflit : conflit national, entre deux mouvements nationaux (le sionisme et le mouvement national palestinien), dont l'un a constitué un Etat et dont l'autre a le droit également de constituer le sien, ou conflit colonial, et donc conflit entre colons et indigènes -un tel conflit ne pouvant se résoudre que par la disparition du fait colonial (et la transformation du colon en indigène).

Dans le temps, compté, qui est à notre disposition, faire un inventaire exhaustif des attitudes et des prises de position de toute la gauche suisse à l'égard d'Israël depuis que l'Etat d'Israël existe est un objectif hors d'atteinte : il me faudra donc réduire le champ de mon intervention, n'évoquer de la gauche que le seul PS, tout en sachant qu'il n'est pas " la gauche " à lui seul, et que les prises de

positions des organisations, ou de leurs directions, ne sont pas forcément celles des militants. S'agissant d'Israël, c'est de l'Etat d'Israël dont il va s'agir, et non des groupes et des mouvements politiques, sociaux, culturels, religieux qui en constituent la société. De l'Etat d'Israël, et de son gouvernement, non " des juifs " en général, ou " des juifs " israéliens en particulier³.

Par " gauche suisse ", il faudra donc entendre des organisations se référant, au moins rhétoriquement, au principe de la solidarité internationale, voire internationaliste, principe qui est supposé être l'un de ceux, fondamentaux, du projet socialiste. J'en profite pour rappeler que si " la gauche suisse ", par le PSS, est présente au gouvernement fédéral depuis 1943, et dans les gouvernements cantonaux depuis plus d'un siècle, elle ne pèse jamais, historiquement, et depuis la fin de la première guerre mondiale, qu'entre un quart et un tiers des suffrages lors des élections fédérales : un gros tiers quand elle est au mieux de sa forme, un petit quart quand elle est au pire de sa méforme, mais jamais une majorité électorale.

Cette " gauche suisse ", quelque spécificités qu'elle puisse avoir ou cultiver, est idéologiquement, culturellement, mais aussi institutionnellement (par l'appartenance de ses principales organisations aux internationales politiques et syndicales, l'IS et la CISL) une gauche européenne. Ses prises de positions et ses attitudes sont donc intimement cohérentes de celles des gauches françaises, allemandes, italiennes, pour ne citer que celles-ci. A l'égard d'Israël, comme dans toute question et sur tout thème ne concernant pas prioritairement, sinon exclusivement, la Suisse, la gauche suisse fonctionne souvent par réfraction de la gauche européenne -et, puisque nous sommes dans un pays pluriculturel, par réfraction en Romandie de la gauche française, en Alémanie de la gauche allemande, au Tessin de la gauche italienne -et souvent, les prises de position du PSS, ou du Parti du Travail, semblent n'avoir été, et parfois ne furent, que des adaptations locales des prises de position de la SFIO ou du PS français, ou du PCF... Or l'on sait, pour n'évoquer que le mouvement socialiste français, à quel point ce mouvement, par son organisation dominante, la SFIO hier, le PS aujourd'hui, a été solidaire, jusqu'à la complaisance, de l'Etat d'Israël quoi que celui-ci fasse⁴. Le PS français est ainsi, historiquement de tous les partis français le plus profondément, le plus spontanément et le plus anciennement " pro-israélien " ; il l'est depuis la création de l'Etat d'Israël, quand celui-ci était paré de vertus socialistes ; il le fut au point, lorsqu'il était en charge du gouvernement de la France, sous Guy Mollet, d'engager la France aux côtés d'Israël dans une guerre contre l'Egypte -ce fut la pitoyable expédition de Suez en 1956. Les socialistes suisses ont certes à plusieurs reprises pris leurs distances d'avec les politiques conduites par les gouvernements socialistes français, mais la proximité entre les socialistes romands et les socialistes français, entre les socialistes alémaniques et les socialistes allemands (ceux-ci n'étant guère moins " pro-israéliens " que leurs camarades français, et ayant même quelques raisons historiques de l'être plus), a fait que, pour nous en tenir à l'exemple socialiste, et jusqu'en 1967, à chaque conflit en Moyen-Orient dans lequel Israël fut impliqué, le premier mouvement de solidarité des socialistes s'est fait avec Israël, d'autant plus facilement que l'existence même d'un peuple palestinien était niée, ou du moins n'était pas perçue, et que la nature politique des régimes au pouvoir dans les Etats adversaires d'Israël n'avait guère de quoi enthousiasmer des militants de gauche, parfois sommés de choisir entre le pire et le moindre mal. D'insoupçonnables consciences de gauche furent ainsi, jusqu'au bout, jusqu'à l'abandon de toute distance critique, totalement, radicalement, absolument solidaires d'Israël -et s'il ne fallait ici donner qu'un exemple de cette solidarité, ce serait peut-être celui du poète René Char -jusqu'au bout, et quoi qu'il en soit, solidaire d'Israël, parce qu'hanté par Auschwitz et la complicité de la France de Vichy dans la Shoah.

*** RAISON SOLIDAIRE ET RAISON D'ETAT**

Le mouvement socialiste est, constamment, traversé par une contradiction qui n'a pas de synthèse commode, entre la Raison d'Etat (celle à laquelle la gauche adhère lorsqu'elle est au pouvoir -ou croit y être), et la Raison solidaire (celle qui, fondée sur les principes même du mouvement socialiste, est supposée l'animer, mais dont il ne se fait réellement le défenseur que lorsqu'il est dans l'opposition). La spécificité de la Suisse est peut-être d'être contrainte par son statut d'Etat " neutre " et dépositaire des textes fondateurs du droit international humanitaire, à respecter ses propres discours, et non

seulement de se donner pour objectif la promotion de la paix, mais aussi de se donner quelques moyens de cet objectif, et de s'imposer l'obligation de rappeler quelques principes -comme, avec toute la prudence qui convient, le Département fédéral des Affaires étrangères l'a fait, le 21 octobre dernier, après que l'armée israélienne ait commis à Gaza des opérations militaires dont les victimes furent, une fois de plus, civiles : " Tout en reconnaissant pleinement le droit du gouvernement israélien à protéger sa population contre la menace terroriste, le DFAE exhorte ce dernier à respecter le droit international humanitaire et à faire tout ce qui est en son possible pour épargner les vies humaines et ne pas aggraver les souffrances de la population palestinienne ". C'est bien le moins que l'on pouvait dire, mais il convenait, au moins, de le dire, s'il conviendrait d'en dire plus et de le dire mieux.

Quant au PSS, ses positions ont été depuis des années plus claires, plus catégoriques, dès lors que le parti eut rompu avec la rhétorique de l'équidistance et du renvoi dos à dos des " extrémismes " -et donc du refus d'admettre que l'on se trouve en Palestine dans une situation d'occupation, d'annexion et de colonisation, avec un occupant et des occupés, un Etat annexionniste et des territoires annexés, des colons et des spoliés, les responsabilités des uns et des autres dans le conflit ne pouvant être considérées comme équivalentes. Cette équidistance marque par contre toujours régulièrement le discours officiel de la Suisse : le 6 octobre 2003, le Département fédéral des Affaires étrangères publie coup sur coup deux communiqués, le premier condamnant l'attentat suicide commis par un groupe armé palestinien à Haï fa le 4 octobre, le second condamnant le bombardement par Israël du territoire syrien le lendemain. Cette rhétorique du renvoi dos à dos (ou face à face) des protagonistes du conflit, ne marque plus désormais les positions du parti socialiste, si elle perdure dans l'expression publique des positions officielle de la Suisse, y compris lorsque ces positions sont exprimée par une ministre socialiste. Le 25 septembre 2002, le groupe parlementaire socialiste aux Chambres fédérales adopte ainsi la position suivante : " Le Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale demande au gouvernement israélien d'engager immédiatement une désescalade militaire. Il faut que l'Autorité palestinienne retrouve les moyens d'agir (...) et le Conseil fédéral doit renforcer son action en concertation avec la communauté internationale ". Les socialistes dénoncent les " déclarations brutales " du chef du gouvernement israélien, et condamnent des opérations militaires israéliennes qui " contreviennent au droit international, en particulier s'agissant de la protection de la population civile dans un conflit armé telle qu'elle est garantie par les Conventions de Genève ". Le PSS demande enfin au gouvernement israélien de " mettre un terme à ses repréailles contre la population et les autorités palestiniennes " et de retirer ses troupes derrière les lignes reconnues en droit international.

La gauche suisse a donc depuis soixante ans (très exactement : le premier Conseiller fédéral socialiste a été élu en 1943) cette spécificité d'être, par sa principale organisation politique, partie prenante du gouvernement fédéral -c'est à dire, pour user d'une image triviale, d'avoir (encore) le cul entre deux chaises -une fesse au Conseil fédéral et l'autre dans l'opposition. L'examen des prises de positions du PS, notamment, depuis qu'il est parti de gouvernement au plan fédéral, illustre cette dualité : les Conseillers fédéraux socialistes, souvent en charge du Département des Affaires étrangères (Willy Spühler, Pierre Graber, Pierre Aubert, René Felber, Micheline Calmy-Rey : cinq ministre socialistes des Affaires étrangères en moins de quarante ans) défendent les intérêts d'Etat de la Suisse, quitte à les présenter comme les intérêts des Suisses -identification en soi contestable (" l'objet de la politique extérieure de la Suisse consiste à assurer la sécurité et le bien être des Suissesses et des Suisses dans un monde en évolution permanente ", déclare Micheline Calmy-Rey à Morges, le 16 août dernier), et à défendre les relations d'Etat de la Suisse avec Israël⁵, c'est-à-dire avec un Etat où sont établis 10'000 ressortissants suisses, dans l'espace économique duquel les acteurs économiques suisses ont effectué 500 millions de francs d'investissements directs, vers lequel la Suisse a exporté pour 1,27 milliard de FS en 2001 (et duquel elle a importé pour 448 millions de FS⁶, y compris les importations de produits agricoles en provenance des territoires occupés) ; le parti socialiste, lui, défend, plus ou moins vigoureusement, au moins rhétoriquement (mais parfois aussi concrètement) une position de parti, ou de mouvement, membre d'un mouvement international -de

L'Internationale socialiste- supposé défendre le droit des peuples à l'autodétermination, le droit des nations à disposer d'elles-mêmes, et donc au moins autant le droit des Palestiniens à un Etat que le droit des Israéliens à garder le leur, quoi qu'il en soit des conditions de sa création. Et logiquement, lorsqu'il apparaît au parti socialiste (ou à toute organisation de gauche) que la position officielle de la Suisse, et l'action du Conseil fédéral, correspond à cette ligne, au moins sur le fond, le parti se retrouvera soutenir le gouvernement -ce qui lui sera évidemment d'autant plus facile lorsque les Affaires étrangères sont en mains d'un ou d'une ministre socialiste. Ainsi, le 20 mars 2003, lors de la séance de l'Assemblée fédérale consacrée à la guerre contre l'Irak, la présidente du PSS, Christiane Brunner, déclare-t-elle : " Face à la guerre menée aujourd'hui en Irak, face aux dangers que courent les peuples du Moyen Orient, face aussi à l'interminable conflit entre l'Etat d'Israël et le peuple palestinien, le Groupe socialiste soutient l'action du Conseil fédéral " dans la mesure où elle suit sur une ligne de " neutralité solidaire ", impliquant le soutien à tous les efforts de paix et au respect du droit international humanitaire, mais également l'interruption " sans délai et pour une durée indéterminée " de toute coopération militaire et de toutes les relations économiques liées au commerce des armes. Enfin, la présidente du PS réaffirme l'adhésion de son parti au principe de la primauté du droit international et des Nations Unies.

*** AU-DELÀ DE LA RAISON D'ETAT ? L' " INITIATIVE DE GENÈVE "**

La contradiction entre la Raison solidaire et la Raison d'Etat ne rend donc pas forcément les pratiques de l'Etat (en l'occurrence de la Suisse, de sa diplomatie, des instruments politiques dont elle dispose ou peut disposer hors de ses frontières) étrangères à toute démarche de principe, ni le les rend forcément contradictoires des positions de la gauche, lors même que celle-ci est minoritaire au sein du gouvernement, du parlement et du corps électoral, puisque précisément la Raison d'Etat de la Suisse contient des obligations solidaires qu'elle s'est elle-même imposée, et que l'ensemble des autres Etats ont convenu, avec son accord, de lui imposer, en tant que dépositaire des fondements du droit international humanitaire, et donc d'une certaine idée de la paix et du règlement des conflits. Plus crûment dit : si la politique étrangère de la Suisse était totalement déterminée par des choix de droite, par la Raison d'Etat et par des intérêts économiques, on ne comprendrait pas l'engagement matériel de la diplomatie helvétique aux côtés des auteurs de l' " Initiative de Genève7 ". En outre, le fait est que la Suisse, si elle a des intérêts commerciaux et économiques, au Moyen-Orient (mais Israël n'est qu'un espace d'investissement secondaire pour le capital suisse), si elle est cliente et fournisseuse d'Israël, n'est pas aussi profondément impliquée dans le conflit israélo-palestinien que les Etats de l'Union Européenne, ce qui lui donne une capacité d'action autonome, ainsi que le démontre précisément l'actuel épisode de l' " Initiative de Genève " débattue entre des représentants de la gauche israélienne (Yossi Beilin, ancien ministre de la Justice, Amram Mitzna, Avraham Burg, ancien président de la Knesset, Häim Oron, Amos Oz, David Grossmann, les généraux Shahak, Inbar et Scheffer) et des membres du mouvement national palestinien (Kaddoura Fares, Mohammad Khourami, tous deux du Tanzim de Marwan Barghouti, ainsi que Nabil Kassis, Hicham Abdel Razek, deux anciens ministres de l'Autorité), avec l'aide de la diplomatie suisse.

J'y insiste : si la seule raison d'Etat, ou pire encore, la seule raison économique, guidait l'action de la Suisse, on voit mal pourquoi la diplomatie suisse, officielle et officieuse, se serait embarquée dans le soutien matériel à une tentative dont on savait dès le départ qu'elle allait ulcérer la droite israélienne au pouvoir (à quelques personnalités près, Yossi Beï lin revendiquant le soutien d'un député du Likoud et de plusieurs députés, centristes ceux-là, du Shinouï), et dont on pouvait se douter qu'elle ne serait pas même réellement soutenue par la gauche israélienne " institutionnelle ", c'est-à-dire la direction du Parti travailliste (Shimon Pérès, après avoir tergiversé, a finalement défendu l'accord de Genève à la Knesset, face à Ariel Sharon qui le dénonçait, mais les caciques de la droite travailliste l'ont, eux, tous condamné, et l'initiative genevoise a accentué les contradictions au sein du Parti travailliste -au Comité central duquel Avraham Burg et Amram Mitzna, qualifiés de " politiciens ratés " par Benjamin Ben Eliezer, vont soumettre le projet).

Ce qui devrait nous importer le plus dans l'examen du projet d'accord de Genève est d'ailleurs moins son contenu⁸ que son processus. Le contenu est évidemment important, et à comparer les propositions " genevoises " à la situation actuelle, il faudrait être sérieusement atteint de cécité politique pour ne pas mesurer le progrès⁹ -pour user d'un euphémisme- que la concrétisation de l'accord provoquerait, et les possibilités que cette concrétisation offrirait d'aller encore plus loin qu'elle dans la satisfaction des droits fondamentaux des peuples concernés ; reste que c'est bien ici le processus qui paraît le plus innovateur :

- Voilà un projet d'accord qui n'émane pas d'un gouvernement -ni celui d'Israël, ni celui de l'Autorité palestinienne- mais d'individus dont la seule légitimité est d'être des citoyens et des militants -le destin de l'accord dépendant de l'accueil que lui feront leurs concitoyens : comme l'affirme Yasser Abed Rabbo, " ce sont les peuples palestinien et israélien ainsi que le communauté internationale qui feront vivre l'accord de Genève¹⁰ "... ou le feront avorter. La Raison d'Etat le cède ici à une volonté collective échappant aux intérêts gouvernementaux, et compte tenu de ce que la Raison d'Etat a produit au Moyen-Orient depuis cinquante ans, on ne voit guère de raison de regretter, ou de condamner, une initiative collective autonome, échappant au contrôle des gouvernements¹¹ ;

- Voilà un projet qui rompt avec l'interminable " politique des petits pas " menée depuis les accords d'Oslo et qui, désormais munie d'une " feuille de route ", n'aboutit qu'à un mur : les initiateurs de l'accord genevois ont délibérément choisi d'adopter une démarche volontariste, dont ils savaient pertinemment qu'elle allait leur attirer les foudres du gouvernement israélien (et d'une partie du mouvement national palestinien ; ils ont délibérément choisi de ne pas poser le " retour au calme " comme une condition préalable d'un accord, mais de considérer au contraire celui-ci comme la condition de la paix -tant il paraît en effet logique que la paix soit l'objet d'un accord de paix, et non un acquis préalable : si le " calme " régnait en Israël et en Palestine, si la violence y était contenue, si le " terrorisme " (des groupes armés palestiniens ou des forces armées d'Israël) n'y était plus qu'un mauvais souvenir, on aurait en effet aucun besoin d'un accord de paix...

- voilà également un projet qui n'est pas seulement un projet de paix, une " petite lumière dans l'obscurité ", selon Micheline Calmy-Rey, mais surtout, en Israël, une plate-forme d'opposition de gauche, face au gouvernement Sharon mais aussi face à la direction travailliste. C'est d'ailleurs ce statut particulier du texte, celui de " manifeste de la gauche " israélienne, qui est mis en évidence par l'une des critiques palestiniennes les plus acerbes du projet " genevois ", celle exprimée par Azmi Bishara, pour qui " la Déclaration de Genève n'est guère plus qu'un message adressé au public israélien " par " les mêmes gens qui ont pris part aux pourparlers de Taba ", et pour qui, en cédant sur le droit au retour et sur le démantèlement de toutes les colonies, les signataires palestiniens du projet prennent une position " indéfendable ", et mettent le peuple palestinien devant une sorte de fait accompli sans avoir été jamais mandaté pour parler en son nom : " qu'avons nous en bout de ligne ? Nous avons une force politique palestinienne prête à renoncer au droit au retour, à accepter qu'Israël soit l'Etat du peuple juif, à appuyer l'existence continue des colonies israéliennes -mais pas d'accord de paix " ;

- voilà enfin une démarche, et un texte, qui rompent le monopole que se sont arrogés les Etats Unis sur tout processus de négociation au Moyen-Orient, surtout si ce processus implique leur protectorat régional (Israël). De ce point de vue, l'extrême laconisme et la remarquable prudence avec lesquels les Etats-Unis ont accueilli la démarche genevoise, et les contradictions entre les déclarations très négatives d'un Richard Pearle (pour qui " en donnant son encouragement à un groupe de citoyens qui ne représentent qu'eux-mêmes, la Suisse ajoute au chaos " et " viole (...) un principe fondamental de la démocratie ") et la tentative de Paul Wolfowitz de " raccrocher " l'Initiative de Genève à la " feuille de route ", cachent assez mal leur intention de saborder le projet genevois dès lors qu'il menacerait de prendre corps, quoi qu'en disent, fort diplomatiquement et sans que l'on puisse assurer qu'ils sont aussi satisfaits et convaincus qu'ils le disent de la " neutralité " américaine, les depositaires suisses de l'accord, à commencer par Micheline Calmy-Rey elle-même ;

Dans le doute sur la pertinence, la valeur, la légitimité d'une action, il est effectivement utile, et parfois convainquant, de se référer aux oppositions qu'elle suscite : qui s'oppose en Israël à l' " Initiative de Genève " ? Pour l'heure, essentiellement la droite et l'extrême-droite. Face à qui les partisans israéliens

du projet le brandissent-ils ? Face à Ariel Sharon¹². C'est dire, a contrario, la valeur que nous pouvons lui accorder, à commencer par celle de démontrer que la paix est possible et qu'il y a en Israël comme en Palestine des forces disposées à la penser, la projeter, la proposer, la concrétiser et à en payer le prix-on ne voit d'ailleurs pas pourquoi, si cette initiative n'était qu'un leurre, comme l'affirme le gouvernement Sharon (tout en affirmant, contradictoirement, que " l'accord de Genève est plus dangereux que celui d'Oslo ") la droite et l'extrême-droite israélienne consacrerait tant d'efforts pour la combattre, et déverserait de tels tombereaux d'injures sur ses promoteurs israéliens, jusqu'à les accuser, comme le fit le député " religieux " Shaul Yahalom, de " trahison en temps de guerre " (Sharon se contentant de parler de relations secrètes et illégitimes avec l'ennemi ", ce qui veut dire strictement la même chose), en rappelant qu'il s'agit d'un crime puni de mort (l'assassin de Rabin n'avait pas d'autre justification que celle-là). Il est vrai que, pour ses négociateurs israéliens, l' " accord de Genève " avait aussi pour fonction de forcer la gauche, et en particulier la direction du Parti travailliste, à choisir son camp : une " autre politique " que celle de Sharon, ou l'acquiescement à la politique de Sharon, et un éventuel retour au gouvernement. Azmi Bishara a raison de considérer que la " Déclaration de Genève " est un " message adressé au public israélien ", s'il a tort de la réduire à cette seule fonction, et à une sorte de règlement de compte intérieur au parti travailliste. Avant que les détails de l'accord ne soient rendus publics en Israël, un premier sondage effectué auprès des Israéliens indiquait que 39 % d'entre eux étaient favorables à un tel accord. Une fois le texte élaboré, reste donc à convaincre la majorité des Israéliens et la majorité des Palestiniens de sa pertinence, puisque nul ne doute plus que la première condition de la paix soit une volonté collective majoritaire, au sein des deux peuples, de la faire. 39 % des Israéliens, c'est évidemment encore une minorité -mais quelle était la proportion de Français favorables à l'indépendance de l'Algérie lorsque commencèrent les négociations entre la France et le FLN ?

L'action menée pour en arriver à cette fameuse " Initiative de Genève ", qu'elle soit ou non féconde, en rappelle précisément une autre, du même genre -cette comparaison n'étant pas une assimilation : celle menée à la fin de la guerre d'Algérie pour qu'entre le gouvernement français et le FLN une paix soit signée, et que la France accepte l'indépendance de l'Algérie. L'un des " facilitateurs " suisse de l' " Initiative de Genève ", Urs Ziswiler, conseiller de Micheline Calmy-Rey, déclarait d'ailleurs que ce projet d'accord s'inscrivait " dans la continuité " de la vision politique de la Suisse au Proche-Orient " depuis une décennie "¹³, Micheline Calmy-Rey l'insérant pour sa part dans les projets de " promotion civile de la paix " et de " promotion du dialogue politique au sein de la société civile " soutenus par la Suisse, par exemple au Sri Lanka. L'important n'est pas tant la " vision politique " de la Suisse que la tentative de la concrétiser, y compris en empruntant des voies que l'officialité diplomatique ne borne pas précisément -quitte ensuite à s'en défendre ou à le minimiser : Micheline Calmy-Rey assure ainsi que la part prise par la Suisse à l' " initiative de Genève " ne consiste pas en une médiation mais en une aide logistique et financière pour permettre " au projet d'exister comme texte de référence à disposition des parties si elles souhaitent mener des négociations¹⁴ ", que cette aide a été apportée par son département " dans le cadre de (ses) opérations de promotion de la paix " (et donc dans la " normalité " de l'action diplomatique suisse) et qu'elle " s'inscrit dans le cadre de la feuille de route pour la paix au Proche-Orient " (et donc dans la " normalité " de l'action internationale, alors que l' " Initiative de Genève " va plus loin que la " feuille de route ", à supposer que celle-ci aille encore quelque part). Reste que les discussions de Genève illustrent cette évidence, niée par la droite israélienne, qu'il existe des partenaires pour négocier, et pour négocier sur le fond : ce n'est pas la Suisse qui négocie, mais des Israéliens et des Palestiniens. L'action de la Suisse ne porte pas sur le contenu de l'accord, mais sur le fait même de négocier un accord -ce qui, dans la situation actuelle, est déjà un choix politique : rendre possible un dialogue entre Israéliens et Palestiniens, c'est, aujourd'hui, s'inscrire en opposition au gouvernement israélien -dont l'ambassade à Berne a fait reproche à la Suisse de la part qu'elle prend à la promotion de l' " Initiative de Genève " sur la scène internationale, le ministère israélien des Affaires étrangères ayant de son côté fait part à l'ambassade de Suisse de son " déplaisir " et de ses " réserves " à l'égard de la participation de la Suisse à la discussion et à la promotion du texte de Genève.

Les "entremises" helvétiques entre Français et Algériens il y a quarante ans, entre Israéliens et Palestiniens aujourd'hui, suscitent donc des réactions comparables. Que les acteurs suisses de ces tentatives soient ou non des hommes et des femmes de gauche importe peu : le contenu même de l'action menée pour faciliter la production d'un projet de paix commun à des Israéliens et à des Palestiniens correspond, sinon aux pratiques, du moins aux principes et aux objectifs proclamés de la gauche (du moins de la gauche réformatrice) suisse. J'ajouterai qu'en ce qui concerne les " accords de Genève ", ils correspondent aussi, s'ils ne l'expriment pas forcément en totalité, à ce que devraient être les pratiques, les principes et les objectifs de la gauche israélienne, et de la gauche palestinienne -sans passer sous silence ce que ces accords contiennent de compromis¹⁵. Certes, la Suisse n'a pas officiellement pris position en faveur d'une " ligne de gauche " israélienne, mais son action équivaut tout de même à donner à cette " ligne de gauche " une tribune, une audience et un poids dont elle semblait particulièrement démunie, et à transformer ses propositions en références pour les négociations futures (ce qui vaut, et Azmi Bishara le relève, en le condamnant, également pour les Palestiniens) : si le contenu et le résultat des négociations à venir reste en-deçà de ce que propose l' " Initiative de Genève ", ce résultat apparaît pour ce qu'il sera, c'est-à-dire une étape, à la fois insuffisante et inévitable comme toute étape. En ce sens, et quoi qu'en disent la Conseillère fédérale (qui assure qu'en aucun cas la Suisse ne cherche à se substituer au gouvernement israélien, et qu'elle ne souhaite que lui " offrir un service ") ou son porte-parole, (qui insiste sur le non-engagement de la Suisse quant à la substance du projet, et la limitation de son engagement à la " facilitation " technique des pourparlers), ces " bons offices " helvétiques ont un contenu politique et expriment un choix politique. La Suisse " offre un service " au gouvernement israélien, en sachant que ce gouvernement n'en veut pas, que ce cadeau est empoisonné (pour ce gouvernement, mais non pour Israël), qu'il vient de l'opposition à ce gouvernement et que le grand parrain d'Israël, les Etats-Unis, comme le constate Micheline Calmy-Rey¹⁶, " ne peuvent pas et ne veulent pas prendre position " en faveur d'un projet dont la logique est effectivement contradictoire des choix américains. Que la droite israélienne (à laquelle une partie de l'officialité travailliste a emboîté le pas, Ehud Barak qualifiant par exemple d' " irresponsable " la participation de travaillistes, dont son ancien ministre de la Justice Yossi Beilin, aux discussions de Genève) dénonce cette entreprise, en déclarant que la Suisse " a commis une erreur en finançant une entreprise sans avenir lancée par quelques gauchistes ne représentant qu'eux-mêmes ", que cette même droite accuse les personnalités israéliennes ayant participé aux discussions d'avoir " entamé des négociations avec l'ennemi en bénéficiant d'une aide financière étrangère " ¹⁷, qu'Ariel Sharon assure, le 26 octobre, qu'Israël doit " lutter pour empêcher l'adoption de l'Initiative de Genève ", ou que les " Fidèles du Mont du Temple " saisissent la Cour Suprême pour faire traduire en justice, pour " trahison ", les négociateurs israéliens de Genève, tout cela n'est que la confirmation de la valeur d'une telle entreprise¹⁸ -la droite française en disait d'ailleurs autant des entremises suisses entre le FLN et les autorités françaises pendant la Guerre d'Algérie, avant que De Gaulle ne lui impose d'en admettre les résultats. Osons un paradoxe : au fond, la respectable et prudente diplomatie suisse n'a pas fait autre chose en 2003 à propos du conflit israélo-palestinien que ce que faisait il y a trente ans le militant révolutionnaire et tiers-mondiste Henri Curiel lorsqu'il organisait à Paris, avec des exilés égyptiens en France, des rencontres clandestines entre partisans israéliens et palestiniens de la paix ; Gilles Perrault en écrit : " Sans cesse, une guerre ou un attentat meurtrier déchirait la trame patiemment tissée. Inaccessible au découragement, il renouait les fils rompus. Il avait réussi à faire se rencontrer à Paris Matti Peled, général de réserve israélien, et Issam Sartaoui¹⁹ ", conseiller d'Arafat Dénoncé par un publiciste de droite, Henri Curiel fut assassiné à Paris le 4 mai 1978. Aux " entremetteurs " suisses d'aujourd'hui, nous souhaitons d'être, comme il le fut, " inaccessibles au découragement " et décidés à renouer constamment les " fils rompus ". En tous cas, j'observe qu'il n'y a pas forcément grande distance entre une pratique militante de gauche (et de gauche révolutionnaire, dans le cas de Curiel) et l'action de la diplomatie officielle ou officieuse d'un Etat auquel il serait aventureux de prêter quoi que ce soit de révolutionnaire hors du mythe de Guillaume Tell, et au sein duquel, même si elle en préside régulièrement la diplomatie, la gauche (réformatrice) est une force minoritaire.

L'histoire a d'ailleurs des ironies intéressantes : l'entremise militante de la Suisse entre la gauche israélienne et les Palestiniens pour permettre un accord dont Yossi Beilin dit qu'il " n'annule pas les rêves " (ni celui de Retour des Palestiniens sur leurs terres, ni celui des " religieux " juifs de reconstruite le Temple) " mais dit comment ils seront réalisés ", ou comment ils pourraient l'être sans attenter aux rêves de l'autre, cette entremise se fait au moment où triomphe, électoralement, en Suisse, l'expression la plus primaire de la xénophobie, du racisme et du refus de s'impliquer dans les affaires du monde en y défendant, si peu que soit, les droits des peuples.

Pour Yossi Beilin, " la médiation d'une tierce partie (la Suisse, en l'occurrence) était primordiale, ne serait-ce que pour financer nos rencontres (...) et même pour nous aider à tracer des cartes d'une précision extrême "20. Beilin parle de " médiation " : la Suisse n'a pas négocié l'accord, mais elle l'a facilité, et elle en est l'Etat dépositaire. On sait ce qu'il est advenu au Moyen-Orient des " plan de paix " imposés de l'extérieur ; celui-ci est négocié de l'intérieur, et c'est ce qui en fait la crédibilité. " L'Esprit de Genève a vraiment soufflé sur ce plan de paix " déclare l'un des négociateurs21. Ce souffle de l' " Esprit de Genève " fut moins perceptible dans les urnes des élections fédérales, mais on ne voit pour quelle raison on bouderait notre plaisir d'entendre dire qu'il peut encore rafraîchir quelques idées...

Quoi qu'il sorte concrètement de l' " Initiative de Genève ", de ce " modèle " d'accord de paix " offert " aux gouvernements israélien et palestinien " pour qu'ils tranchent ", comme l'a qualifiée le coordinateur palestinien des pourparlers Slimane Khoury22, avoir permis cette initiative compense bien des choses, et envisager que la Suisse puisse participer, avec d'autres, à la prise en charge de sa publication et de sa diffusion en Israël même, directement auprès de l'opinion publique israélienne, rompt heureusement (en suscitant d'ailleurs les protestations indignées du gouvernement israélien) avec les prudences dont la Suisse s'accable elle-même. Commentant favorablement l' " Initiative de Genève ", Uri Avnery cite Churchill : " Ce n'est pas le commencement de la fin, mais c'est peut-être la fin du commencement ". Pour la Suisse, nous ne pouvons que souhaiter qu'elle soit " la fin du commencement " d'un engagement international solidaire. En tous cas, cette démarche, et la part que la Suisse a pris à ces discussions est à l'honneur de ce pays autant qu'à l'honneur de celles et ceux qui y ont pris part et l'ont soutenue23.

* L'héritage du mouvement ouvrier juif, le poids de la Shoah, l'ignorance du peuple palestinien
Reprenons le fil de notre exposé, après cette action de grâce helvético-suisse : " La gauche suisse et Israël ", donc... L'attitude, les prises de positions, les relations de la gauche suisse (en tant que gauche européenne) à l'égard d'Israël est un produit de l'histoire, et, pour reprendre (et détourner) une expression léninienne, ce produit de l'histoire a trois sources et trois parties constitutives : Il est d'abord un héritage, il est ensuite une mauvaise conscience, il est enfin une ignorance.

* L'héritage, c'est celui du mouvement ouvrier juif européen, et notamment du Bund, mais aussi du " socialisme sioniste ", celui dont l'actuel Parti travailliste israélien est l'héritier présomptif ;

* La mauvaise conscience, c'est celle née de la Shoah, de l'impuissance du mouvement ouvrier, de la gauche tant réformiste que révolutionnaire, à empêcher le génocide, et de l'évidence que ce génocide procède d'une tradition antisémite européenne de laquelle aucun courant politique, pas même de gauche, n'a été (ni ne reste) préservé;

* L'ignorance, enfin, c'est celle en laquelle la gauche a tenu, au moins jusqu'en 1967, le peuple palestinien, et en laquelle elle a tenu, au moins jusqu'en 1974, son droit à l'autodétermination.

* L'HÉRITAGE DU MOUVEMENT OUVRIER JUIF EUROPÉEN

En soi, le projet sioniste est un projet nationaliste, qui serait un projet nationaliste comme tous les autres24 (comme le nationalisme irlandais, comme le nationalisme basque, comme le nationalisme algérien...) s'il n'identifiait la nation à une religion, et n'aboutissait à la construction d'un Etat sur un

territoire totalement extérieur, étranger, exotique, à l'écrasante majorité des populations juives auxquelles ce projet national a été proposé -et sur un territoire peuplé depuis des siècles par d'autres que ceux à qui on le promet. Tout projet national implique certes une construction en grande partie mythologique de la nation et de son histoire -mais si la nation française n'a rien à voir avec les tribus franques et avec Clovis, ni la nation suisse, à supposer qu'elle existe, avec les Waldstätten et Winkelried (les Français ne sont pas les descendants des Francs, ni les Suisses des Schwytzois), du moins dans la construction mythologique de l'histoire nationale française ou suisse, le territoire originel des ancêtres mythiques est-il un morceau du territoire de la nation réelle. Or le nationalisme juif aboutit à la construction d'un Etat sur un territoire avec lequel les populations juives d'Europe n'avaient, au moment de cette construction, qu'un rapport rhétorique et symbolique, celui des prières. Ce rapport est certes un fait de culture, il n'est pas, fondamentalement, un fait national : entre les Hébreux chassés de Palestine lors de la dernière diaspora et les juifs européens qui édifient l'Etat d'Israël en Palestine, il n'y a aucune continuité, sinon précisément celle du symbole et de l'invocation religieuse.

Le projet de la construction d'Eretz Israël en Palestine, n'était d'ailleurs absolument pas celui du socialisme juif européen (et moins encore celui des révolutionnaires européens issus de milieux juifs, comme d'autres l'étaient de milieux catholiques ou protestants) : le Bund n'était pas sioniste. Son projet, socialiste, était celui du républicanisme, du citoyennisme²⁵ : pour le Bund la nation des juifs, c'est la nation au sein de laquelle ils vivent -et la nation, d'ailleurs, importe moins que la classe. Le Bund est l'organisation des classes populaires juives d'Europe orientale pour qui les droits des juifs sont les mêmes que ceux de leurs concitoyens ; pour qui la patrie des juifs français, c'est la France ; celle des juifs allemands, l'Allemagne ; celle des juifs russes, la Russie ; celle des juifs polonais, la Pologne -mais une France, une Allemagne, une Russie, une Pologne socialistes. Dans ce projet, la Palestine est la patrie des juifs palestiniens, pas celle des juifs européens, ou nord-américains. Elle n'est pas cette " terre sans peuple pour un peuple sans terre " sur laquelle le mouvement sioniste va construire un Etat : elle n'est pas une terre sans peuple (elle est la terre du peuple palestinien), et les juifs ne sont pas un peuple sans terre (ils sont de là où ils sont, en Europe, et c'est l'antisémitisme européen qui les voit et les décrit comme un " peuple sans terre "). Bref : c'est en combattant là où ils sont, en tant que travailleurs et en tant que citoyens, aux côtés des autres travailleurs et des autres citoyens, pour la réalisation des objectifs fondamentaux du socialisme, que les travailleurs juifs et les citoyens juifs se libéreront des persécutions, se débarrasseront des pogroms, triompheront des inégalités. Ce projet est celui du mouvement socialiste juif, et celui de l'ensemble du mouvement socialiste européen, et international, jusqu'à la Shoah. Le Bund, confronté à l'émergence du sionisme -mais le sionisme, comme projet nationaliste, reste jusque dans l'entre-deux-guerres politiquement marginal- va d'ailleurs le condamner, politiquement -et avec des accents prémonitoires, mettant en garde les socialistes juifs sionistes contre le contenu objectivement colonialiste et raciste du projet de construction d'un Etat juif en Palestine, sur une terre habitée, où vivent depuis des siècles les Palestiniens arabes, musulmans ou chrétiens : " allez-vous parquer les Palestiniens arabes dans des réserves, comme les colons américains l'ont fait des Indiens, et instaurer en Palestine un régime comparable à celui instauré par les Boers en Afrique du Sud ? ", demande, en substance, le Bund aux socialistes juifs sionistes...

Il se trouve que ce n'est pas le projet républicain, laïc, intégrateur, non étatique, du Bund qui va se réaliser, mais celui du mouvement sioniste -celui de la création en Palestine d'un Etat juif, à partir d'un processus objectivement colonial (un processus de colonisation), autrement dit d'un processus qu'en principe la gauche devrait condamner, dès lors qu'elle condamne le colonialisme -mais il est vrai que cette condamnation du colonialisme a été tardive, ambiguë, contradictoire, et souvent purement rhétorique : si l'Internationale communiste a, dès sa création, et en l'exprimant dans les 21 conditions à remplir pour y adhérer, posé la lutte contre le colonialisme comme un principe fondateur (elle n'en fera cependant rapidement qu'un instrument), le mouvement socialiste (social-démocrate) international a attendu 1959 pour le faire -et encore ne l'a-t-il fait alors que rhétoriquement. On ne rappellera pas ici, faute de temps, les errances des socialistes français à propos de l'Algérie, ou des travaillistes anglais à propos de l'Irlande ; une seule citation suffira à illustrer le pire du sentiment de

supériorité de la gauche occidentale (et donc de la gauche suisse) à l'égard des peuples de la périphérie -ce que sont les Palestiniens, et ce que n'étaient pas les juifs européens : c'est Léon Blum, conscience du socialisme français, qui déclare devant l'Assemblée nationale en 1925 : " Nous admettons le droit et même le devoir des races supérieures d'attirer à elles celles qui ne sont pas parvenues au même degré de culture et de les appeler aux progrès réalisés grâce aux efforts de la science et de l'industrie. Nous avons trop d'amour pour notre pays pour désavouer l'expansion de la pensée, de la civilisation françaises ". Cette ambiguïté, pour user d'un terme charitable, ajoutée à la mauvaise conscience née de l'incapacité de la gauche -de toute la gauche, socialiste comme communiste, en n'oubliant ni les anarchistes, ni les trotskistes, ni la gauche chrétienne- à empêcher la Shoah, contribue aussi à expliquer l'ambiguïté (le terme est toujours charitable) de la position de la gauche (de presque toute la gauche, les anars et les trotskistes faisant là exception) à l'égard d'Israël, et la faiblesse de sa perception de la contradiction entre le projet sioniste et le projet du Bund, et de la contradiction même entre le sionisme " originel " et ce qu'est devenu l'Etat d'Israël, tel que le décrit, par exemple, un Avraham Burg (ancien président de la Knesset, ancien président de l'Alliance Juive, actuel député travailliste) -qui ne remet nullement en cause le projet sioniste, qui l'idéalise même, qui en tout cas veut le défendre contre ce qui, dans son aboutissement actuel le remet en cause, et qu'il décrit en ces termes :

" La révolution sioniste a toujours reposé sur deux piliers : une voie juste et un leadership éthique. Ils ont tous les deux disparu. Aujourd'hui, la nation israélienne s'appuie sur un échafaudage de corruption, lui-même posé sur des fondations d'oppression et d'injustice. En tant que telle, la fin de l'entreprise sioniste est déjà à nos portes. (...)

Il apparaît que ces deux mille ans de lutte du peuple juif pour sa survie se réduisent à un Etat de colonies, dirigé par une clique sans morale de hors-la-loi corrompus, sourds à la fois à leurs concitoyens²⁶ et à leurs ennemis (...).

Nous ne pouvons pas garder sous la botte d'Israël une majorité palestinienne et, en même temps, nous prendre pour la seule démocratie du Moyen-Orient. Il ne peut pas y avoir de démocratie sans droits égaux pour tous ceux qui vivent ici, Juifs et Arabes (...).

Vous voulez le Grand Israël ? Pas de problème. Laissons tomber la démocratie. Instituons un système efficace de séparation raciale, avec camps de prisonniers et villages de détention. Le ghetto de Qalqilya et le goulag de Jenine (...)

Vous voulez la démocratie ? Pas de problème. Ou bien nous renonçons au Grand Israël, jusqu'à la dernière colonie et au dernier avant-poste, ou bien nous donnons la totalité des droits civiques, dont le droit de vote, à tout le monde, y compris aux Arabes (des territoires occupés)

Il vaudrait la peine de détailler chaque référence historique, idéologique, mythologique même de ce texte pour en analyser la pertinence -ou l'absurdité. Tel n'est pas ici le sujet que je dois traiter, et je le regrette, parce sur les mots même dont use Burg un débat serait nécessaire, quand il parle de " révolution sioniste " basée sur " une voie juste et un leadership éthique ", quand il fait référence à un " peuple juif " qui lutte " depuis 2000 ans pour sa survie ", quand il appose ou oppose juifs et arabes comme le fit avant lui l'Assemblée générale de l'ONU lorsqu'en 1947 elle constatait la présence en Palestine de deux peuples, en n'en qualifiant aucun de " palestinien ", mais en qualifiant l'un de " juif " et l'autre de " arabe ". Apposer, opposer ou confronter " juifs " et " arabes ", c'est faire usage pour qualifier ces peuples de deux références contradictoires, l'une religieuse (" juif ") et l'autre culturelle, linguistique (" arabes "). Ces termes mêmes, ce qu'ils représentent, et l'usage qui en est fait, disent déjà sous la plume de l'un des leur l'ampleur de la distance prise par les travaillistes israélien d'avec le socialisme du Bund... de même que l'Assemblée Générale de l'ONU manifeste en 1947 déjà l'ambiguïté dans laquelle se meut, et dont elle ne peut s'extirper, depuis soixante ans, la " communauté internationale " à propos de la Palestine. De même, d'ailleurs, que le ministre travailliste britannique des Affaires étrangères Ernest Bevin semble reprendre à son compte quelques solides stéréotypes antisémites (antijuifs) lorsque dans une conversation avec l'Ambassadeur de Suisse, en avril 1949, il déclare (la Grande Bretagne sortant, péniblement, d'un long conflit avec les fondateurs d'Israël) : " Les Juifs sont des brouillons et ne rêvent que plaies et bosses. Les Juifs se

retournent toujours contre ceux qui leur ont été secourables. Je ne leur demande qu'une chose : de ne pas mettre, dans le Proche Orient, le feu aux poudres²⁷ ". Bevin ne dit évidemment pas qui a bien pu entasser les " poudres " au Proche Orient -mais en tant que ministre britannique, il était assez bien placé pour savoir que la Grande-Bretagne n'y était pas pour rien, et que c'était moins par amour de la paix que par souci de préserver ses intérêts régionaux que la Grande-Bretagne voulait contenir l'Etat d'Israël.

J'en reviens au texte de Burg, qui dit, en des termes très durs, ce à quoi aboutit une entreprise -le projet sioniste- à laquelle Burg lui-même adhère : " un Etat de colonies dirigé par une clique sans morale de hors-la-loi corrompus ", et aboutissant à une alternative simple : construire le Grand Israël et abolir la démocratie ou défendre la démocratie et renoncer au Grand Israël, sinon à l'Etat d'Israël lui-même, en tant qu'Etat juif. Ce constat répond, un siècle après, à la prémonition du Bund : le projet sioniste, en tant que projet nationaliste aboutissant à la construction d'un Etat, sur une base religieuse, et sur un espace qu'il va falloir coloniser puisque le peuple au nom duquel cet Etat est construit n'y habite pas, mais qu'y habite un autre peuple qu'il va falloir déposséder, ce projet est la négation des principes fondamentaux du socialisme démocratique, même, et surtout, si cette construction est l'œuvre de socialistes. Pour le Bund, en outre, et implicitement, ce projet non seulement national, mais nationaliste, est aussi la négation de la tradition juive : Israël va non seulement imposer aux Palestiniens non juifs un statut qu'on ne peut éviter de comparer à un statut de dhimmis, mais aussi enfermer les juifs dans une appartenance étatique et territoriale-et aujourd'hui, effectivement, les juifs du monde entier sont sommés par les gouvernements d'Israël de reconnaître comme leur l' " Etat juif " -il est vrai qu'en réponse, la Palestine est brandie par tous les régimes despotiques arabes sur le même ton comminatoire -la sommation ici est celle de faire de la Palestine " la cause de tous les Arabes ", ce qui a surtout pour avantage de submerger la lutte pour la démocratie et la lutte contre la corruption dans le monde arabe...

J'ajoute à cela ce qui est plus qu'une hypothèse, défendue notamment par Noam Chomsky : Israël est probablement devenu le " sous-traitant " de la politique américaine au Moyen-Orient -une sorte de vassal (relativement autonome, comme tout vassal), dépendant du soutien massif que lui apportent les Etats-Unis, et agissant en retour comme (l'expression est de Chomsky) " flic de service " au Moyen-Orient. Chomsky résume : " Les hélicoptères de l'armée israélienne sont des hélicoptères américains, pilotés par des Israéliens " et ajoute, à l'intention de la gauche américaine : " la gauche et les groupes pacifistes américains, exceptés quelques éléments marginaux, ont très généralement été des soutiens ultras d'Israël (...) (et ont) fermé les yeux sur des pratiques qu'ils auraient été les premiers à dénoncer, ailleurs dans le monde ", et sur les relations étroites établies entre Israël et des régimes parfaitement détestables, à commencer par l'Afrique du Sud de l'apartheid. Le même constat peut être fait pour la gauche européenne (suisse comprise), jusque dans les années septante.

* Le poids de la Shoah

" Israël est né de la détresse des juifs ", résume Zeev Sternhell (et nous ajouterons : des juifs d'Europe). Et le soutien de la gauche européenne à Israël, jusqu'en 1967, est né de son incapacité à donner à cette détresse une autre réponse que celle proposée par le mouvement sioniste (" Le sionisme tirait son droit moral sur une partie de -et non sur toute- la Palestine de la nécessité existentielle, pour les juifs, de trouver un refuge et de se donner un Etat ", poursuit Sternhell²⁸. C'est supposer que les Etats démocratiques européens ne pouvaient pas être, comme le Bund le voulait, être les Etats des juifs comme des autres, et c'est dire aussi que les juifs avaient besoin d'un refuge, autrement dit que le mouvement démocratique et le mouvement socialiste en Occident avaient failli à leur promesse d'égalité entre tous les citoyens, et d'émancipation des groupes, des communautés, des populations discriminées -dont précisément les juifs. On ne comprendrait rien à la difficulté de la gauche européenne de définir avec Israël, et à l'égard d'Israël -de l'Etat d'Israël- des relations et une attitude fondées sur les principes qui sont supposés être ceux de la gauche, si on faisait abstraction, amnésie, ou pire, négation, du génocide dont les juifs d'Europe ont été les victimes, en Europe, de la part d'Européens, et à partir d'Etats initialement démocratiques, au moins formellement²⁹. Le régime qui a mis en œuvre ce génocide est arrivé au pouvoir dans l'Etat européen où était actif le plus

puissant des mouvements ouvriers, le plus puissant des mouvements syndicaux, le plus puissant des partis socialistes, le plus puissant des mouvements communistes (URSS exceptée) d'Europe : l'Allemagne. Ni en Allemagne, ni dans les pays qui ont avec elle pris part à cette entreprise génocidaire, le mouvement ouvrier (" la gauche ") ne s'est révélé capable d'entraver cette entreprise - qui ne s'arrêtera qu'au terme d'une guerre mondiale, gagnée certes par les démocraties occidentales et l'URSS, mais engagée par elles non pour stopper le génocide, sauver les juifs survivants, renverser le nazisme ou en finir avec l'antisémitisme, mais parce que l'Allemagne avait agressé et envahi tous ses voisins. Qu'un Etat massacre une partie de sa propre population était certes condamnable, mais ne justifiait pas une guerre. Ce qui justifia la guerre fut que cet Etat s'en prit aux Etats voisins, non qu'il s'en prit à une partie de sa propre population.

Le nazisme est une monstruosité, mais il n'est pas une monstruosité hors de l'histoire. Il est né en Europe occidentale, il a construit son idéologie à partir de références idéologiques occidentales (à commencer par l'antisémitisme, au sens d'antijudaïsme, mais à continuer par une caricature de socialisme étatiste). La Shoah est le massacre des juifs d'Europe par des Européens -un massacre commis non par une abstraction politique, un " système ", une idéologie, mais par des individus -et non par des individus monstrueux mais, pour reprendre la certitude d'Hannah Arendt, par des individus " banaux ", pour ne pas dire " normaux ". La question qui fait mal est donc celle-ci : combien d'anciens membres, militants, électeurs des partis de la gauche allemande ont-ils contribué, ne serait-ce que par leur activité professionnelle, par leur soumission à l'autorité, à la concrétisation du projet génocidaire nazi ?

A cette question, d'ailleurs, il convient aujourd'hui d'ajouter une autre, en vous priant de n'y pas voir une volonté d'assimiler la politique de l'Etat d'Israël à celle du IIIème Reich nazi, mais une mise en évidence de la nature profondément perverse de toute obéissance et de toute discipline : combien de membres, de militants, d'électeurs des partis de la gauche israélienne contribuent-ils actuellement, ne serait-ce que par leur activité professionnelle, par leur soumission à l'autorité, à la concrétisation du projet de ghettoïsation des Israéliens et d'apartheid entre Israéliens et Palestiniens, tel que mis en œuvre par le gouvernement israélien ?

L'antisémitisme a été un élément permanent du discours politique européen, et un élément idéologiquement structuré, formellement cohérent (on sait bien qu'un délire peut être formellement cohérent, et que c'est même l'une des caractéristiques du délire paranoïaque), et cela depuis les Lumières (et en opposition à elles) -sinon depuis la Renaissance, voire l'instauration du christianisme comme religion de l'empire romain³⁰. Or le mouvement socialiste est né, s'est constitué, s'est organisé, s'est renforcé en Europe d'abord et en Europe surtout -il s'est exporté dans le reste du monde ensuite. Il participe pleinement, par ses références, par son projet, par sa conception de l'histoire et de la société, de toutes les traditions européennes -et il a lui-même été traversé par un certain antisémitisme, à partir de la vieille identification chrétienne du juif et de l'usure, modernisée en identification populiste du juif au capitalisme international. En 1896, lors du congrès de Londres de l'Internationale socialiste (la IIème Internationale), les socialistes suisses font, comme leurs camarades des autres pays, rapport de leur activité. Sous la plume du député bernois Reimann, à qui s'en prend le rapport des socialistes suisses ? Aux " juifs " : " Nous nous occupons très activement de la création d'une Banque d'Etat qui devra certainement passer par le baptême populaire, attendu que la haute finance, les juifs (circoncis ou non) préparent déjà la lutte référendaire. Toutes nos grandes lignes de communication se trouvent entre les mains de compagnies privées : les juifs de Berlin et de Paris sont nos principaux détenteurs d'actions et toutes les années, des sommes importantes vont s'engouffrer dans les poches de ces financiers rapaces ". On nous chante là une mélodie connue³¹, celle du " Protocole des Sages de Sion ", celle de la désignation du bouc émissaire traditionnel du populisme nationaliste, le " juif rapace spéculateur et apatride " -et peu importe à ceux qui reprennent ce refrain que les " financiers rapaces " dénoncés par Reimann soient plus souvent protestants que juifs³² -comme peu importe aux électeurs de l'UDC, aujourd'hui, que les employeurs des immigrants clandestins soient plus souvent membres de l'UDC que du PS.

Bref, pour paraphraser Brecht, le ventre d'où est surgi la bête immonde, est le même ventre, prolifique, d'où sont issus tous les grands courants politiques européens -du libéralisme au socialisme, sous toutes ses formes.

Et l'image du " ventre " n'est pas qu'une métaphore littéraire : elle est aussi une référence sociale. Le fascisme et le nazisme ont largement bénéficié d'une base ouvrière, et ont réussi à attirer à eux une partie non négligeable de la classe ouvrière et du sous-prolétariat allemands. C'était d'ailleurs un objectif fondamental de Hitler, dès le début : " Nous avons 15 millions de personnes (les socialistes et les communistes) qui, consciemment et volontairement, ont une conception anti-nationale et aussi longtemps que ces 15 millions, qui représentent la partie la plus vive et la plus forte de la population, ne sont pas ramenés dans le giron du sentiment national commun, tout discours de renouveau et de redressement de l'Allemagne n'est que bavardage et n'a aucune signification... " (discours du 28 février 1926 devant le patronat de Hambourg). Et d'ajouter que son mouvement " doit se tourner vers les larges masses, vers les masses avec lesquelles le marxisme lui-même combat... Dans la masse se trouve la source de toute puissance... ". Le parti nazi ne s'appelle donc pas par hasard Parti national socialiste des travailleurs allemands : son programme intègre effectivement des revendications de type " socialiste " (au sens large du terme) : droit au travail, " destruction de la haute finance ", " confiscation sans réserve de tous les profits de guerre ", nationalisation des trusts, participation des travailleurs aux bénéfices, extension des pensions de retraite, réforme agraire etc... Goebbels va être encore plus clair que Hitler dans la " récupération " de l'anticapitalisme ouvrier : " D'où pouvons nous tirer un droit moral de nous opposer à la pensée prolétarienne de lutte des classes si l'Etat de classe bourgeois n'est pas d'abord détruit de fond en comble par une nouvelle union socialiste de la communauté allemande ". Le Parti nazi s'est doté de sa structure " ouvrière ", les " cellules d'entreprises " (NSBO), sur un mode décalqué des cellules communistes. Les cellules nazies envisageaient la grève comme moyen de lutte (à condition de diriger elles-mêmes la grève) et se donnaient pour tâche le conseil aux travailleurs dans les questions de salaire, de droit du travail et d'assurance sociale, la représentation du personnel face à la direction des entreprises (mais également " face aux délégués rouges "). Résultat : en 1932, 28,1 % des membres du parti nazi étaient des ouvriers (ou des contremaîtres de l'industrie), 25,6 % des employés du secteur privé, 8,3 % des fonctionnaires, 14 % des paysans... Il y a donc, dans la montée du nazisme, dans son accession au pouvoir, et dans l'usage qu'il en fit -le génocide-, une responsabilité du mouvement socialiste : à tout le moins, celle de l'impuissance à le combattre, et à empêcher qu'une partie de la base sociale du mouvement ouvrier finisse par être celle du nazisme -mais cette responsabilité est aussi celle de l'incompétence politique : au plus fort de ses plus hauts succès électoraux, jamais le parti nazi n'a égalé, ni même approché, la force électorale de la gauche, toutes forces confondues. Mais ces forces étaient divisées, et ont passé plus de temps à se combattre qu'à combattre ensemble leur ennemi commun.

Pour la gauche suisse, qui n'a jamais eu à faire à un mouvement nazi puissant, mais uniquement à des groupes très minoritaires, et concurrents les uns des autres, la défaite de la gauche allemande, après celle de la gauche italienne, avant celles de la gauche espagnole et de la gauche française, n'est pas un événement étranger : la gauche suisse participe totalement, par toutes ses références, et toutes ses sensibilités, de la gauche européenne. Elle prend donc, fût-ce inconsciemment, sa part du remord face au nazisme. Elle y ajoute le remord suisse d'avoir profité de la guerre sans la faire, et d'avoir encaissé les dividendes du génocide sans l'avoir condamné lorsqu'il se commettait, et que la Suisse le savait. Et comme le reste de la gauche européenne, elle prend sa part de la traduction politique de ce remord face aux génocidaires en une solidarité quasi automatique, au moins jusqu'en 1967, avec l'Etat, et les gouvernements qui se proclament l'Etat et le gouvernement des survivants du génocide - et qui en effet le sont, objectivement, puisque c'est bien de la Shoah que naît l'Etat d'Israël : avant la Shoah, les puissances ne garantissaient qu'un " foyer national juif " en Palestine -après, elles garantirent un Etat juif en Palestine. " Les puissances ", cela signifie des puissances européennes, au sens large : sises en Europe occidentale (la France, la Grande-Bretagne), en Europe " de l'Atlantique à l'Oural " (l'URSS), ou issues de l'Europe par leurs racines culturelles et historiques (les USA, en tant qu'Etat créé en Amérique par des Européens ou des descendants d'Européens). C'est parce que ce

génocide-là, la Shoah, a été commis par des Européens (antisémites) sur des Européens (juifs) que le remord transformé en réparation a abouti à la constitution par des Européens (juifs) et leurs descendants sabras d'un Etat de type européen en Palestine. La Shoah n'a été ni le premier, ni le dernier génocide de l'histoire. Mais c'est un génocide commis par des Européens, sur des Européens. Le génocide des Amérindiens, dont on ne sait encore aujourd'hui s'il a fait, en un siècle et demi, 15 ou 80 millions de victimes³³, a certes été commis par des Européens -mais pas sur des Européens. Le génocide des Arméniens a été commis par des Turcs, dont on vient d'entendre de la bouche de Valéry Giscard d'Estaing nier la qualité d'Européens, sur des Arméniens, certes chrétiens, mais chrétiens des confins et des marches. Le génocide cambodgien et le génocide rwandais sont bien, comme la Shoah, des " autogénocides " -une partie de la société extermine l'autre, mais ni l'exterminateur ni l'exterminé ne sont européens -si de notoires complicités européennes y jouent leur rôle. La Shoah, elle, est une affaire d'Européens. Sa réparation sera une affaire d'Européens, et le soutien, unanime, de tous les Etats européens et nord-américains -donc issus de l'Europe- à la création de l'Etat d'Israël fait partie de cette réparation. Certes, les nazis ont réservé aux Tziganes le même traitement, au nom des mêmes déraisons, et par les mêmes pratiques, qu'aux juifs -mais les Tziganes n'ont jamais revendiqué un Etat " à eux ". Et les autres victimes collectives du génocide perpétré par les nazis -les handicapés, les homosexuels, les dissidents sociaux et culturels, les opposants politiques- ne sont pas constitutifs d'un peuple ou d'une nation spécifique, mais des nations existantes.

La mauvaise conscience à l'égard de la Shoah aboutit donc à ce que la nécessaire solidarité avec les victimes du génocide s'est progressivement réduite, jusqu'en 1967 du moins, en une solidarité automatique avec l'Etat d'Israël, vu comme la réponse légitime d'un peuple victime (le peuple juif, puisque l'antisémitisme, au sens d'antijudaïsme, a constitué une religion en un peuple³⁴) au crime commis contre lui, ce peuple répondant par la création de son propre Etat à toutes les menaces pesant encore sur lui. Israël est bien le prix d'Auschwitz -mais ce prix a été payé par un peuple qui n'avait aucune responsabilité dans Auschwitz : le peuple palestinien.

Participant de cette solidarité automatique, ou du moins spontanée avec l'Etat d'Israël, la gauche européenne a mythifié celui-ci : parce qu'il a été construit en grande partie par des héritiers du mouvement socialiste juif (les travaillistes, la Histadrout), parce qu'il y avait les kibboutzim, parce que nombre de militants socialistes et communistes européens, juifs ou athées issus de communautés juives, ont gagné Israël, la gauche européenne -et donc la gauche suisse- a cru voir en Israël un Etat socialiste, et n'a pas vu, ou a refusé de voir, quelle négation des principes socialistes, à commencer par la laïcité, était à l'œuvre en Israël -et dans la constitution même d'Israël, et quelle négation d'un autre principe fondamental du socialisme, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, était manifestée dans le traitement imposé aux Palestiniens.

La laïcité : dès la création de l'Etat d'Israël, des partis religieux ont participé à son gouvernement -et la définition même d'Israël comme " Etat juif " est en elle-même, contradictoire du principe de laïcité, sauf à faire du judaïsme autre chose qu'une religion : une race, ou une ethnie, ce qui après tout ne relève que de cet antisémitisme européen dont le nazisme est l'expression paroxystique. Mais lors de la création de l'Etat d'Israël, ce sont les socialistes sionistes du Mapai (l'actuel Parti travailliste) qui ont identifié l'Etat à la religion, Israël au judaïsme, les juifs du XX^{ème} siècle aux Hébreux des premiers siècles, et ont plombé d'ambiguïté, voire d'absurdité, tous les mots dont nous devons user aujourd'hui, en transformant en synonymes des mots qui renvoient à des réalités différentes : encore une fois, usons du vieux précepte socratique, nous invitant à définir les termes que nous utilisons avant d'en faire usage, de telle manière que l'on sache de quoi on parle : " juif " renvoie à une religion, " israélien " à une citoyenneté (un citoyen israélien sur cinq est arabe et palestinien, musulman ou chrétien, et il y a une dizaine de députés arabes³⁵, palestiniens de fait et israéliens de droit, sur les 120 députés la Knesset), " hébreu " à une histoire fort ancienne, " Etat " à une construction politique déterminée par un contexte historique précis, et il est aussi dangereux politiquement de parler d' " Etat juif " pour qualifier un Etat dont au moins un habitant sur cinq n'est pas juif, qu'absurde historiquement de qualifier d' " hébreu " un Etat construit par des juifs européens

du XXème siècle³⁶. De toutes ces confusions, la gauche participe -elle ne peut s'abstraire des lieux communs médiatiques dans lesquels elle baigne, mais elle doit s'en extraire si elle veut donner un sens concret, actif, aux principes dont elle se réclame. Après tout, les distinctions entre la religion, l'ethnie, la citoyenneté, l'Etat, toutes ces distinctions que nous considérons comme indispensables et constitutives du projet démocratique, le Bund savait les faire, en tirer un projet, et inscrire ce projet dans une tradition juive, celle de la diaspora, celle d'un peuple qui ne s'enferme pas dans un espace géographique, qui ne s'enclôt pas derrière des frontières -sauf lorsque ses ennemis l'y enferment et l'y enclosent, comme dans les ghettos. D'une certaine manière, le projet du Bund manifeste une plus haute idée de la spécificité juive que le projet sioniste : le Bund dit : nous, travailleurs juifs, n'avons pas besoin d'un Etat juif mais du socialisme, de l'égalité des droits dans une communauté politique pluraliste, solidaire, à la fois indifférente aux choix religieux des uns et des autres et respectueuse de la liberté de faire ces choix. Le sionisme par contre dit : nous, juifs, voulons comme les autres avoir notre Etat à nous, pour nous séparer des autres -c'est cela, le nationalisme, juif ou non : c'est dire à ses voisins que l'on est différents d'eux, et qu'on ne peut vivre en paix avec eux qu'en étant séparés d'eux -ou en les dominant. Le sionisme n'est ainsi " une forme de racisme " que dans la même mesure que tout nationalisme.

Il y a donc, historiquement, sinon une filiation, du moins une succession de rapports de causalité menant de l'antisémitisme européen -et chrétien- à la négation des droits du peuple palestinien, pour ne pas écrire au " négationnisme " dont ce peuple est l'objet aujourd'hui. Vieille histoire que celle de l'antisémitisme européen et chrétien, puisqu'elle remonte à la proclamation du christianisme comme religion d'Etat de l'empire romain, déjà en phase de déclin. L'antisémitisme européen a abouti à la Shoah ; la Shoah a abouti à l'Etat d'Israël, conçu comme Etat des victimes et présenté comme tel par les Etats mêmes d'où étaient issus les bourreaux ; l'Etat d'Israël a abouti à la perfection de la colonisation -disons clairement : du colonialisme- en Palestine ; le colonialisme israélien en Palestine a abouti à l'Intifada. Et pour boucler la boucle, d'un ghetto à l'autre, les héritiers proclamés des enfermés des ghettos juifs européens³⁷ enferment aujourd'hui les juifs israélien dans un nouveau ghetto : il avait fallu 1000 ans pour que les juifs d'Europe puissent franchir d'abord, abattre ensuite les murs de leurs ghettos -au bout de ces 1000 ans, le gouvernement d'Israël enferme les juifs d'Israël derrière un " mur de sécurité ".

J'en reviens à la laï cité et à la citoyenneté, bon gros principes du socialisme démocratique (pour n'évoquer que ce socialisme-là) : Il se trouve qu'aujourd'hui encore, l'Etat d'Israël est un Etat sans constitution formelle : lors de la fondation de l'Etat, le principal parti religieux, l'Agoudat Israël, avait averti : toute constitution serait une violation de la Torah, Israël n'a pas à avoir d'autre constitution que la Torah³⁸ et toute tentative de rédiger une Constitution mènera à un conflit idéologique brutal. Résultat : dans cet Etat fondé, en grande partie par des socialistes, les contraintes et les lois religieuses s'imposent à toutes et tous : pas de mariage ni de divorce civil, pas d'unions légitimes entre des personnes de religions différentes, droit de regard des partis religieux sur l'enseignement, financement des partis religieux par les fonds publics, ouvertement ou non... avec, derrière tout cela, une question permanente, obsessionnelle : qui est juif ? et qui décide de qui est juif ? Puisque le judaïsme est une religion, qu'Israël est un Etat et que cet Etat se proclame " Etat juif ", qu'est-ce qu'un citoyen israélien athée, et peut-on être à la fois athée et juif ? Est-ce que les Falachas, ou les karaï tes égyptiens, ou les immigrants russes, sont de " vrais juifs " et en ce cas que signifient les examens humiliants qu'on leur impose pour leur octroyer le droit de se dire juifs ?

Certes, pour les travaillistes israéliens, Israël n'est pas qu'un " Etat juif ", il est un " Etat juif et démocratique " -et pour la gauche israélienne, y compris la gauche arabe israélienne, Israël doit être un " Etat de tous ses citoyens " -mais il reste que cet Etat, à la création duquel la gauche a pris une part essentielle, se définit d'abord comme l'Etat d'une religion -ou l'Etat d'un peuple lui-même défini par sa religion, ce qui aboutit aujourd'hui à ce qu'Israël est l'un des Etats où les juifs, en tant que tels, sont les moins en sécurité de par le monde -et qu'on n'en accuse pas l'antisémitisme, puisque " sémites " (et j'insiste sur les guillemets), les Palestiniens le sont aussi... Alain Brossat l'écrit dans une

formulation provocatrice, mais fondamentalement juste -au sens de justesse, non de justice : Israël est le seul endroit au monde où jeter des pierres contre des juifs n'est pas une manifestation d'antisémitisme, mais un acte de résistance... A quoi il convient tout de même d'ajouter que si la " guerre des pierres " peut être considérée comme un acte de résistance, chaque attentat commis contre la population civile d'Israël, toutes appartenances et convictions religieuses et politiques confondues, renforce en Israël même le camp qui n'a pas d'autre projet, pas d'autre politique ni d'autre stratégie que la guerre et l'apartheid, et pour qui la guerre n'est pas la continuation mais la seule expression possible de la politique. Si un projet politique comme celui de l' " Initiative de Genève " présente une alternative à la droite belliciste israélienne, il présente aussi une alternative au " terrorisme " palestinien, c'est-à-dire à l'enfermement de la résistance à l'occupation dans une stratégie et une pratique suicidaires, dans tous les sens du terme. De ce double point de vue, Ariel Sharon a raison : l'Accord de Genève est plus dangereux que les accords d'Oslo. Mais pour lui, et son camp.

*** L'ignorance du peuple palestinien**

Je dis " ignorance " du peuple palestinien, je devrais dire " négation " du peuple palestinien, négation de l'existence même d'un peuple palestinien, et donc négation des droits de ce peuple. Le mouvement socialiste affirme le caractère fondamental du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ou pour user d'une autre formulation, du droit des nations à l'autodétermination, et, comme le prescrit la charte des Nations Unies (art. 1.2), de " l'égalité du droit des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes ". Mais ce droit, et cette égalité, ont un préalable logique : l'existence d'un peuple, l'existence d'une nation. Or jusqu'en 1967, il n'y a pas, dans le paysage politique international tel que le mouvement socialiste le perçoit, de peuple palestinien, ou de nation palestinienne. En Palestine, il n'y a pour la plupart des organisations de la gauche européenne jusqu'en 1967 qu'un peuple -celui d'Israël- et des populations -les Palestiniens non juifs, dont au surplus la cause politique est instrumentalisée par les régimes au pouvoir dans les Etats arabes. Or le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'est pas un droit des populations : il est le droit de ce qui est déjà une collectivité politique, et déjà plus que l'agrégat d'individus, de familles ou de tribus. Nier la qualité de peuple à une collectivité humaine, c'est lui nier le droit à l'autodétermination -la phrase d'ailleurs peut, fort utilement, s'inverser : pour nier à un peuple son droit à l'autodétermination, il n'y a pas de meilleur moyen que le nier en tant que peuple.

Il fut un temps, donc, où la certitude du sionisme européen dominait, que la Palestine était " une terre sans peuple pour un peuple sans terre " ; un temps où dans la conscience des opinions publiques il n'y avait pas de peuple palestinien, s'il y avait un peuple israélien, un peuple juif -l'un et l'autres étant rhétoriquement confondus, alors que déjà la réalité les distinguait. Je parle ici d'un temps où le peuple d'Israël, identifié au peuple juif, n'était pas seulement perçu comme le peuple victime de la Shoah, mais aussi, par une bonne partie de la gauche, et pas seulement de la gauche social-démocrate, comme un peuple qui tente de construire en Palestine quelque chose qui tient du socialisme : le kibboutz masque la dépossession.

Je rappelle la citation de Léon Blum : " Nous admettons le droit et même le devoir des races supérieures d'attirer à elles celles qui ne sont pas parvenues au même degré de culture et de les appeler aux progrès réalisés grâce aux efforts de la science et de l'industrie.". Quant à ceux qui avaient quelque conscience qu'il y avait des Palestiniens en Palestine -je veux dire : des Palestiniens non israéliens, on a l'impression qu'ils percevaient parfois la construction d'Israël comme l'équivalent de cette mission civilisatrice dont Blum se faisait le chantre en 1925.

Reste que pour l'écrasante majorité de l'opinion publique de gauche, pendant des décennies le peuple palestinien n'est non seulement pas perçu, mais est nié en tant que peuple. Il n'apparaîtra comme un acteur décisif qu'après la Guerre des Six Jours, et il ne sera reconnu comme un peuple, comme une nation, qu'avec l'affirmation de la nouvelle OLP, y compris son affirmation par les armes et par ce qu'il était -déjà- convenu de désigner médiatiquement comme du " terrorisme ", en particulier les détournements d'avions.

J'ajoute que cette non-reconnaissance du peuple palestinien, cette non-reconnaissance des Palestiniens comme formant un peuple, et de ce peuple comme constituant une nation, a été en

favorisée par l'attitude de la quasi totalité des régimes politiques arabes, de quelque obédience qu'ils fussent, et quel que soit leur discours idéologique, attitude d'instrumentalisation de la question palestinienne -mais aussi du conflit avec Israël. Cette instrumentalisation a finalement conforté la négation de l'existence du peuple palestinien -en le diluant dans une " nation arabe "39. Israël, le sionisme, voire les juifs, ont été par quasiment tous les régimes " arabes ", y compris ceux alliés des Etats-Unis, brandis face à leurs propre peuples comme l'incarnation de toutes les menaces et la cause de tous les maux, tant il valait infiniment mieux pour ces régimes que ces peuples défilent en masse contre Israël et contre " les juifs " que contre la corruption, pour la démocratie et pour le respect des droits de la personne humaine dans le monde arabe en général, et dans les pays concernés en particulier.

La reconnaissance de l'existence d'un peuple palestinien fut donc tardive, et se fit non seulement contre l' " establishment israélien ", pour reprendre l'expression d'Edward Saï d, mais aussi contre les potentats arabes. Reste qu'aujourd'hui, cette reconnaissance tient de celle de l'évidence, et que la négation de l'existence d'un peuple palestinien du déni de réalité. Edward Saï d : " Qu'importe l'hostilité ininterrompue de l'establishment israélien à l'encontre de tout ce que la Palestine représente ; notre seule existence a déjoué, voire défait, l'entreprise israélienne visant à nous éliminer complètement. (...) Où que l'on aille, nous sommes là, parfois humbles et silencieux travailleurs (ceux-là même qui, paradoxalement, ont bâti les colonies) (...), parfois aussi résistant en masse (...)"40

* EN REVENIR AUX PRINCIPES

Il nous faut en revenir aux principes -aux principes fondateurs du socialisme, y compris d'ailleurs aux principes défendus, dès sa fondation, par le mouvement socialiste juif, par le Bund -principes qui sont supposés trouver leur concrétisation possible dans un cadre démocratique (de démocratie politique, mais aussi économique) et là c :

* la définition de la nation (et donc de l'Etat) non par la race, l'ethnie ou la religion, mais par la citoyenneté -non par le droit du sang, mais par le droit du sol : c'est l' " Etat de tous ses citoyens " dont la gauche israélienne fait le projet, puisqu'il ne s'agit encore que d'un projet et non d'une réalité ; ce à quoi il s'agit de revenir, c'est à la nation au sens " républicain " du terme, à la nation formée non par la fatalité ou l'héritage, ou l'appartenance religieuse, mais par le choix et la volonté collective des femmes et des hommes.

* le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire leur droit de se constituer en nations, et le droit des nations à disposer d'elles-mêmes, c'est-à-dire à se constituer en Etat ; Il importe ici de ne pas identifier la nation et l'Etat, et donc le droit à l'autodétermination nationale avec une sorte d'obligation historique de créer un Etat souverain (dans les limites de la souveraineté possible). Certes, le droit à l'autodétermination nationale implique le droit à la création d'un Etat national -mais il implique un droit, pas un mécanisme inéluctable. Le Bund, comme d'ailleurs les austro-marxistes (Bauer, Renner, Strasser, Kautsky dans une certaine mesure) proposaient, comme alternative à l'Etat nation, ce qu'ils appelaient l'autonomie nationale culturelle -le droit en somme des nations existantes à disposer, au sein d'un ensemble supranational démocratique (et socialiste), de la plus large autonomie concevable hors de celle qu'offre la création d'un Etat indépendant. Le choix de la nation peut-être celui de former un Etat national, ou celui de n'en pas former un, ou celui de former un Etat commun à plusieurs nations : il n'y a pas fatalité de l'Etat nation, il n'y a que le droit de chaque nation à déterminer elle-même la forme et les institutions de son existence.

* L'égalité de tous les peuples et de toutes les nations dans ces droits, c'est-à-dire le droit égal à l'autodétermination des Palestiniens et des Israéliens. Il y a deux peuples, et deux nations en Palestine, depuis un siècle -l'une seule de ces deux nations, l'un seul de ces deux peuples, a pu se constituer en Etat. Or, comme le constate Hanna Amirah, l'Intifada a prouvé " qu'il n'y a pas de place pour une double autorité -une autorité nationale palestinienne et l'autorité de l'occupation- sur un peuple dans ce petit espace géographique, les Territoires occupés. Il est impossible qu'une autorité

nationale à la recherche de l'indépendance pour son peuple puisse coexister avec une occupation étrangère dont l'objectif est de détruire tous les piliers de cette indépendance "41. La création, la reconnaissance, la réalisation complète d'un Etat palestinien est donc à la fois dans la logique des principes et dans celle de la situation -ce qui n'implique d'ailleurs nullement que cet Etat, pas plus que celui d'Israël, soit la seule et l'ultime concrétisation du droit des peuples à l'autodétermination, mais ce qui oblige, si telle est la volonté des peuples concernés, et tant que ces peuples n'ont pas choisi de vivre ensemble dans le même Etat, ou de se passer d'Etat, à la reconnaissance de deux Etats nationaux, coexistant, en Palestine

* L'égalité de tous les citoyens dans l'exercice des droits politiques, culturels et sociaux, sans distinction, notamment, d'origine ou de religion -l'égalité des Israéliens juifs et des Israéliens non-juifs, l'égalité des Palestiniens musulmans et des Palestiniens non-musulmans, la distinction de la citoyenneté et de l'appartenance religieuse. La concrétisation d'un tel principe serait (soyons optimistes : sera), dans ses effets, proprement révolutionnaire, comme le prédit Zeev Sternhell : " se bâtir une identité indépendante, coupée de la religion de ses pères et de la " promesse divine " (...) c'est là une révolution contre laquelle se révolte le sionisme du sang et du sol "27, et qui oppose ce sionisme là à un " néo-sionisme ", un nationalisme fondé désormais sur l'identité citoyenne, substituant le droit du sol au droit du sang et reconnaissant l'égalité fondamentale de tous les habitants de la Palestine -que celle-ci soit l'espace d'un ou de deux Etats. Cette égalité est constitutive de la légitimité du principe d'autodétermination nationale, sauf à réduire ce principe au droit du plus fort de se constituer en nation, puis en Etat, contre le plus faible. Nelson Mandela résume l'enjeu : " La réponse de l'Afrique du Sud en matière de violation des droits humains provenant des politiques de déportation et des politiques d'apartheid ont mis en lumière ce que la société israélienne doit nécessairement accomplir avant que l'on puisse parler d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et de la fin de la politique d'apartheid ". La réponse de Mandela et des siens à l'apartheid, issu de la colonisation, en Afrique du Sud, ne fut pas l'inversion de la discrimination et du racisme : l'ANC n'a pas " rejeté les Boers à la mer ", elle les a intégré dans la nation sud-africaine. Le colonialisme a disparu quand les colons sont devenus des citoyens " comme les autres ". Les Afrikaans sont devenus des Africains du Sud quand les Africains du Sud sont devenus des citoyens.

Il y a encore un chemin à faire pour que le retour aux principes soit achevé. Or ce chemin, la gauche a à le faire dans un contexte international particulier, et dans un bain médiatique particulièrement malsain : un contexte international de déséquilibre des forces entre les Etats (avec, pour le moment encore -mais cela ne durera pas éternellement- une seule superpuissance) et de paranoïa sécuritaire (puisque cette unique superpuissance s'est trouvée, pour la première fois de son histoire, attaquée sur son propre sol métropolitain), et un bain médiatique qui touille cette paranoïa sécuritaire dans une sauce raciste (anti-arabe) et religieusement sectaire (anti-musulmane), dans un pot où les restes de la vieille sauce antisémite européenne n'ont pas disparu (le ventre est encore fécond d'où est issue la bête immonde...) mais où la sauce a été épicée d'islamophobie. La gauche suisse, ni la gauche européenne, ni la gauche internationale, ne peut s'extraire de ce contexte, et s'abstraire de cette soupe médiatique : elle se situe dans le premier, elle baigne dans la seconde. Mais, pour prendre une image dont je vous prie de pardonner l'absolue trivialité, ça n'est pas parce qu'on marche sur une merde de chien qu'on doit se mettre à chier sur le trottoir. Si la gauche ne peut s'extraire du contexte international ni s'abstraire du bain médiatique, elle peut et elle doit s'en émanciper, comme elle peut et doit s'émanciper de cette relation, politiquement et historiquement perverse, établie entre le génocide des juifs européens par les Européens et la solidarité automatique avec Israël, contre les Palestiniens -qu'Israël soit gouvernée par le Likoud ou les travaillistes.

La politique menée par la droite israélienne a achevé de rompre le fil de cette solidarité automatique, ou spontanée, avec Israël : le 13 mars 2002, le groupe socialiste de l'Assemblée fédérale adressait un " appel au parti travailliste israélien " (l'interlocuteur du PSS est en effet le parti travailliste, et Meretz, non le gouvernement israélien, comme il est, côté palestinien, le Fatah et non l'Autorité palestinienne), exhortant Shimon Pérès et les ministres travaillistes à " quitter immédiatement le

gouvernement israélien " pour " participer à la construction d'un grand mouvement de résistance civile pour la paix et contre la politique de destructions et de massacres du gouvernement d'Ariel Sharon ". Le groupe socialiste appuie cet appel sur un double constat : *" L'évolution de la situation au Moyen-Orient démontre chaque jour davantage l'échec complet de la politique menée par le gouvernement d'Ariel Sharon, qui vise à détruire le personnel dirigeant et l'infrastructure matérielle de l'autorité palestinienne, à terroriser la population civile palestinienne par des bombardements qui accumulent les morts, les destructions des habitations et des équipements. Les attentats meurtriers d'organisations palestiniennes contre des civils israéliens juifs ne sont nullement entravés par les destructions et les massacres provoqués en représailles. Les attaques suicides entrent au contraire dans une phase où (elles) sont quasiment banalisé(e)s par l'opinion publique mondiale "*.

Je parlais tout à l'heure d'héritage -celui du mouvement socialiste juif, et celui de la Shoah. A cet héritage s'en ajoute désormais un autre : l'Etat d'Israël. Et ce nouvel héritage ajoute une contradiction supplémentaire à toutes celles que la gauche a à résoudre : la contradiction objective entre l'existence de cet Etat dans les frontières qu'il s'est lui-même données, et que lui seul reconnaît pour siennes, et le droit des Palestiniens à leur Etat. Cette contradiction est une contradiction entre deux droits collectifs, également fondamentaux, et qui, finalement, n'en font qu'un : le droit du peuple israélien, puisqu'il existe, et le droit du peuple palestinien, puisqu'on a fini par en reconnaître l'évidente existence.

Or un droit ne peut être dit fondamental que s'il est sans exception. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit des nations à l'autodétermination, ne sont des droits fondamentaux que si tous les peuples, toutes les nations, en jouissent -et les forces politiques de gauche ne peuvent se prévaloir de leur reconnaissance de ces droits que si, précisément, elles en soutiennent la concrétisation sans exception.

A Ramallah, le 7 mai dernier, des représentants de l'Internationale Socialiste ont réaffirmé aux partis israéliens et palestinien (le Fatah) membres de l'IS le soutien de celle-ci à -je cite- " un règlement permanent du conflit israélo-palestinien sur la base de deux Etats ". C'est une position de principe, dont il convient de mesurer la crédibilité aux actes qui suivront. Mais cette position de principe, historiquement tardive, exclut, également par principe, que l'un des deux peuples à qui l'on reconnaît, rhétoriquement, le droit à disposer d'un Etat, se voie privé de ce droit pour des raisons conjoncturelles (au nom de la lutte antiterroriste, par exemple), ou que le droit à l'autodétermination de l'un des deux peuples soit soumis au bon vouloir de l'Etat de l'autre peuple... Si le droit à l'autodétermination nationale est un droit fondamental -et je le tiens pour tel, et la gauche suisse, toutes tendances confondues, le tient également pour tel- alors ce droit n'est ni subordonné à la raison d'Etat, ni conditionné à des impératifs sécuritaires, ni à son utilité pour les Suisses. Micheline Calmy-Rey constate que les crises du Proche-Orient "ont des répercussions directes et indirectes sur nos intérêts" ; c'est un fait, mais pas un argument : une position de principe (le soutien au droit des peuples à l'autodétermination) n'a pas à être conditionnée aux " intérêts " de la Suisse, ni même à ceux des Suisses.

C'est donc à une fidélité aux principes qu'elle proclame elle-même qu'il s'agit d'appeler la gauche suisse, s'agissant d'Israël et de la Palestine, et de leurs peuples. Cette fidélité implique, et suppose des actes. Nous avons largement, tout au long de l'histoire de notre mouvement, prouvé que nous étions capables de tenir les plus beaux et les plus cohérents discours internationalistes. Cette preuve est plus difficile à fournir s'agissant de nos actes -or ce qui distingue la gauche de la droite est précisément cette exigence, qu'on est en droit de lui imposer, et à laquelle elle est en devoir de se soumettre, de prouver dans les actes, par des actes, par des actions concrètes de solidarité, que les principes dont elle se réclame ne sont pas que des thèmes de discours. Cette cohérence entre les actes et les paroles, si elle est indispensable, n'est jamais spontanée ; elle est toujours imposée aux organisations, de l'intérieur, par leurs militants, et de l'extérieur, par le mouvement social, par les groupes et les organisations de solidarité -et par les événements eux-mêmes. Or la solidarité, et ici la solidarité

internationale, la solidarité avec les peuples, doit se faire d'abord avec les plus faibles, et contre les plus forts. Elle doit se faire avec les peuples d'abord, et non avec les Etats. Elle doit se faire avec le peuple palestinien et le peuple israélien, non avec l'Etat d'Israël ou avec l'Autorité palestinienne. Et se faisant avec les peuples, elle doit être capable de se faire contre les forces qui instrumentalisent les droits de ces peuples, les identifient à une raison d'Etat ou un discours religieux. Etre solidaire du peuple israélien, aujourd'hui, implique de combattre le gouvernement de l'Etat d'Israël ; être solidaire du peuple palestinien, aujourd'hui, implique de dénoncer l'instrumentalisation de la cause palestinienne par des régimes "arabes" qui n'y ont vu que le moyen de faire dériver la colère de leurs propres peuples sur un autre ennemi qu'eux-mêmes : tant que les " masses arabes " feront du " sionisme ", et d'Israël, leur ennemi principal, les régimes les plus corrompus, les plus oppresseurs -et les plus vassalisés par le suzerain américain d'Israël- pourront espérer perdurer.

Je devais ici parler de " la gauche suisse et Israël " -j'y reviens donc, à partir de l'exigence de solidarité -avec les peuples. Or les organisations de gauche ne produisent pas elles-mêmes, et seules, la solidarité dont elles peuvent se targuer, ni le respect des principes qu'elles proclament. La solidarité est toujours une conquête -et comme telle, elle est toujours à défendre.

Elle est aujourd'hui à défendre contre la paranoïa sécuritaire, contre l'identification, foncièrement raciste, de tout arabe à un terroriste et de tout musulman à un intégriste ; elle reste à défendre contre l'antisémitisme, mais aussi désormais contre cet antisémitisme nourri des pratiques mêmes de l'Etat d'Israël -d'où l'exigence de dissocier la solidarité avec le peuple d'Israël de toute espèce de soutien au gouvernement de l'Etat d'Israël, dissociation que la gauche, et en particulier le PS, a beaucoup de mal à opérer lorsque ce sont des socialistes, ou présumés tels, qui gouvernent Israël : la négation du peuple palestinien en tant que peuple, et donc la négation de ses droits, n'a pas été le fait exclusif de la droite israélienne, ou des partis religieux, mais aussi celui des travaillistes -comme, en son temps, la négation du peuple algérien en tant que peuple, et donc la négation de ses droits, fut aussi le fait des socialistes français. Et très concrètement, puisque la solidarité ne peut se réduire à un discours, la question à poser est de savoir de qui l'on est solidaire, à l'égard de qui l'on va manifester l'exigence de solidarité dont on se prétend porteur. S'agissant d'Israël, il va bien s'agir, en soixante ans, de passer de la compassion avec les passagers de l'Exodus à la solidarité avec les militants du Gush Shalom.

Cette solidarité avec la gauche israélienne -je veux dire : avec les forces qui, dans la société israélienne, continuent, contre vents et marées, à défendre des principes qui sont supposés être ceux de la gauche israélienne- revêt aujourd'hui une urgence et une importance particulière. Parce qu'il s'agit, à nouveau, de casser les murs d'un ghetto.

Il y a dix ans, l'Occident démocratique, tout ému, voyait s'effondrer le mur de Berlin, et les cris de joie des démocrates étaient assourdissants.

Aujourd'hui, l'Occident démocratique, pas ému du tout, voit s'allonger le " mur de sécurité " qu'Israël édifie en Palestine, c'est-à-dire le nouveau ghetto en lequel le gouvernement de l'Etat d'Israël enferme les juifs de Palestine, et c'est le silence des démocrates qui est assourdissant.

Des cris de joie avaient salué en Occident la chute du mur de Berlin.

Un silence assourdissant accompagne en Occident l'édification du mur de Palestine.

Plus de 200 ans après le début de l'émancipation politique, sociale, économique et culturelle des juifs d'Europe, le gouvernement de l'Etat d'Israël édifie le plus grand ghetto de l'histoire, et y enferme son propre peuple au prétexte de le séparer de ses ennemis -ce même prétexte qui fut celui de la construction de tous les ghettos d'Europe.

Pour la gauche, un vieux travail est donc à refaire : détruire les murs des ghettos. Et ce travail, nous avons à le faire avec la gauche israélienne et avec la gauche palestinienne. Avec la gauche israélienne, même (ou surtout ?) si l' " idée " du mur de Cisjordanie est venue d'un gouvernement travailliste. Avec la gauche palestinienne, même (et surtout) si du champ politique palestinien n'émergent médiatiquement, en Occident, que les mouvements islamistes -ce qui convient fort bien à

la vision du monde (et il faut prendre ici le mot " vision " dans son acception fantasmagorique plus que dans son acception ophthalmologique) des tenants de la " guerre des civilisations ", d'Oussama Wolfowitz à Paul Ben Laden.

* Le préambule du projet d'accord " de Genève "

Réaffirmant leur détermination à mettre fin à des décennies d'affrontement et de conflit, à vivre dans une coexistence pacifique, une dignité et une sécurité mutuelles fondées sur une paix juste, durable et globale, et à obtenir une réconciliation historique ;

Reconnaissant que la paix réclame que l'on passe d'une logique de guerre et d'affrontement à une logique de paix et de coopération, et que les actes et les paroles caractéristiques de l'état de guerre ne sont ni appropriées, ni acceptables dans une ère de paix ;

Affirmant leur conviction profonde que la logique de paix implique des compromis et que la seule solution viable est une formule à deux Etats basée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;

Affirmant que le présent accord marque la reconnaissance du droit du peuple juif à se constituer en Etat et la reconnaissance du droit du peuple palestinien à se constituer en Etat, sans préjudice des droits égaux des citoyens respectifs des deux Parties ;

Reconnaissant qu'après avoir vécu des années dans la peur et l'insécurité, les deux peuples ont besoin d'entrer dans une ère de paix, de sécurité et de stabilité, ce qui implique de la part des deux Parties toutes les actions nécessaires pour garantir cette paix ;

Reconnaissant le droit de chacun des deux peuples à mener une existence pacifique et sûre à l'intérieur de frontières reconnues et sûres, libres de toutes menaces ou actes de violence ;

Déterminés à établir des relations fondées sur la coopération et sur un engagement à vivre côte à côte en bons voisins qui cherchent, séparément et conjointement, à contribuer au bien-être de leurs peuples ;

Réaffirmant leur obligation de se conduire conformément aux normes de la loi internationale et de la Charte des Nations Unies ;

Confirmant que le présent accord est conclu dans le cadre du processus de paix pour le Moyen-Orient initié à Madrid en octobre 1991, de la Déclaration de principes du 13 septembre 1993, des accords ultérieurs incluant l'Accord intérimaire de septembre 1995, le Mémoire de Wye River d'octobre 1998 et le Mémoire de Charm-El-Cheikh du 4 septembre 1999, ainsi que des négociations permanentes comprenant le sommet de Camp David de juillet 2000, les propositions du président Clinton de décembre 2000 et les négociations de Taba de janvier 2001 ;

Réitérant leur volonté de respecter les résolutions 242, 339 et 1397 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et confirmant que le présent accord est fondé sur, doit conduire à et -par sa mise en œuvre- aboutira à une pleine application de ces résolutions et au règlement de tous les aspects du conflit israélo-palestinien ;

Déclarant que le présent accord constitue un élément du programme de paix permanent envisagé dans le discours du 24 juin 2002 du président George W. Bush, et dans la " feuille de route " du Quartet ;

Déclarant que le présent accord marque la réconciliation historique des Palestiniens et des Israéliens et qu'il ouvre la voie à une réconciliation entre le monde arabe et Israël ainsi qu'à l'établissement de relations pacifiques et normales entre les Etats arabes et Israël, conformément aux clauses de la Résolution de la Ligue arabe adoptée à Beyrouth le 28 mars 2002 ;

Résolus à poursuivre l'objectif d'une paix régionale et globale, contribuant ainsi à la stabilité, à la sécurité, au développement et à la prospérité de toute la région ;

Sont tombés d'accord sur (Suit le texte du projet d'accord)

* Principaux points de l'accord, qui engage les deux parties à renoncer à toute nouvelle revendication :

- L'accord devrait être signé entre l'Etat d'Israël et l'OLP. La Suisse est actuellement dépositaire de l'accord, mais n'en est ni n'en sera pas signataire.

- Il est basé sur les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment la R242 et la R338.
- Il affirme le droit du peuple juif et du peuple palestinien à disposer chacun d'un Etat.
- Il prévoit un groupe d'application et de vérification formé des USA, de la Russie, de l'Union Européenne, des Nations Unies et d'autres parties, régionales et internationales, qui établira une force multinationale de 10'000 hommes (dont l'accord ne détaille pas le mandat). Un " groupe de contact ", avec à sa tête un " représentant spécial " dirigera le " groupe d'application et de vérification ". La force multinationale sera placée sous l'autorité du " représentant spécial ", qui en désignera le commandant en chef.
- Les frontières entre Israël et la Palestine seront fixées sur les lignes du 4 juin 1967, c'est-à-dire sur la ligne d'armistice de 1949 (" ligne verte "), avec des échanges réciproques de territoires égaux en surface.
- La majorité des colons israéliens installés dans les actuels territoires occupés seront évacués. La totalité des colons israéliens de Gaza seront évacués, mais 110'000 colons israéliens pourront rester en Cisjordanie (la colonie d'Ariel devra cependant être évacuée et restituée aux Palestiniens), ainsi que les Israéliens installés dans les banlieues de Jerusalem, à l'est des frontières de 1967. Les quartiers de colonisation de Givat Zeev et Gilo, à Jerusalem, ainsi qu'une partie du Goush Etzion et la colonie de Maale Adoumin, en Cisjordanie, restent israéliens. En échange, les Palestiniens reçoivent des terres équivalentes en superficie, au sud de la Cisjordanie et dans la bande de Gaza.
- Israël s'engage à maintenir intactes les propriétés et les infrastructures à transmettre à la souveraineté palestinienne.
- Un corridor sera établi entre Gaza et la Cisjordanie, sous souveraineté israélienne et sous administration palestinienne. Il n'interférera pas avec le réseau routier israélien.
- La Palestine sera un Etat démilitarisé, mais disposant d'une force de sécurité capable de maintenir de l'ordre, et seule autorisée à détenir des armes.
- Les deux parties s'engagent à lutter contre le " terrorisme ". Les alliances ouvertement hostiles à l'une ou l'autre des parties, conclues avec des Etats, sont proscrites.
- Le retrait israélien se fera en trois phases, l'une de neuf mois, la seconde de 21 mois, la troisième de six mois (avec une présence militaire israélienne réduite le long de la vallée du Jourdain). Pendant les trente premiers mois, Israël conservera un droit de regard sur les mouvements de biens et de personnes. Deux " stations d'alerte " israéliennes seront installées en Cisjordanie pour une période de dix ans.
- L'armée de l'air israélienne sera autorisée à utiliser l'espace aérien palestinien pour ses entraînements.
- Jérusalem sera la capitale des deux Etats israélien et palestinien. L'Esplanade des Mosquées/Mont du Temple sera sous souveraineté palestinienne, avec un contrôle international garantissant son libre accès. Les fouilles archéologiques et les constructions nécessiteront l'accord des deux parties. Le Mur des Lamentations restera sous souveraineté israélienne. Des arrangements spéciaux seront négociés entre les parties pour les autres lieux saints juifs, chrétiens et musulmans (Tombeau des Patriarches à Hébron, tombe de Rachel à Bethléem, Nabi Samuel à Jérusalem). Israël conserve un accès au cimetière du Mont des Oliviers.
- Les deux municipalités de Jerusalem constituent ensemble un " Comité de coordination et de développement de Jerusalem ", responsable pour les questions communes de construction, d'eau, de transports, d'économie locale et de police.
- Sur la base des résolutions 191 et 242 de l'ONU et de l'initiative de paix de Beyrouth, les réfugiés palestiniens bénéficieront d'une compensation de la perte de leurs biens, et pourront choisir entre s'installer en Palestine, dans des pays d'accueil tiers (actuels ou nouveaux), ou en Israël, sous réserve de l'accord des autorités israéliennes et en fonction de l'accueil assumé par les pays tiers (la base retenue est la moyenne des réfugiés acceptés par les nouveaux pays d'accueil). Les réfugiés disposeront de deux ans pour choisir entre l'une ou l'autre de ces trois solutions. Une commission internationale et un fonds international sont constitués pour la compensation matérielle à verser aux réfugiés. Un " panel " d'experts évaluera le montant des pertes. Les compensations devront être

réglées dans un délai de cinq ans, au terme duquel l'organisme des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) sera dissous.

- Les prisonniers seront libérés en trois phases, sur la base d'un accord bilatéral israélo-palestinien. Les plus anciens détenus (détentions antérieures à 1994), les femmes, les enfants, les malades et des détenus administratifs seront libérés dès l'entrée en vigueur de l'accord ; les personnes détenues depuis 1994 seront libérées dans un délai de 18 mois ; les responsables politiques et les personnes impliquées dans des attentats, seront libérés(e)s dans un délai de 30 mois.

Une critique palestinienne de l' " Initiative de Genève " :

*** Une lueur de rien du tout**

Par Azmi Bishara

mercredi 29 octobre 2003

source : http://www.naros.info/article.php3?id_article=281

Traduit de l'anglais par Olivier Roy

(Les passages mis en évidence le sont par nous, et les notes sont de notre fait)

En ce qui concerne Israël, la Déclaration de Genève n'est guère plus qu'un message adressé au public israélien. Les Israéliens qui soutiennent la Déclaration sont ceux qui favorisaient la poursuite des pourparlers de Taba après l'échec des négociations de Camp David, malgré les doutes émis alors par Barak. Faisant face à des élections imminentes en 2001, Barak avait permis aux échanges de se poursuivre à Taba, mais seulement en tant que dialogue intellectuel sans engagement. Ce n'est pas une surprise si ceux qui ont aidé à la rédaction de la Déclaration sont les mêmes gens qui ont pris part aux pourparlers de Taba, dans l'espoir de trouver une formule à présenter au public israélien pour les élections. La déclaration n'est pas un accord qui lie la partie israélienne, mais un message qu'ont envoyé les forces favorables à un règlement pour discréditer Barak bien plus que Sharon.

À ce moment-là, Barak ne cessait de répéter qu'il n'y a pas de partenaire palestinien pour signer un accord acceptable pour Israël. Cela, a-t-il dit, est causé par l'insistance des Palestiniens à l'égard du droit au retour. Ses prétentions ont été acceptées tant en Israël qu'à l'étranger, particulièrement par le président Clinton, qui - déçu de voir s'évaporer ses espoirs d'un Prix Nobel de la paix - a dirigé toute sa colère contre Yasser Arafat. Clinton a alors menti, comme il l'a fait en d'autres occasions : il a blâmé les Palestiniens de ne pas avoir bougé assez rapidement pour atteindre l'accord qui lui aurait assuré un Nobel avant la fin de son terme. Pendant ce temps, Barak a donné aux Palestiniens un ultimatum à prendre tel quel ou à laisser. Reniant les obligations des phases intérimaires d'Oslo et de Wye River, il a déposé un marché redéfinissant les conditions israéliennes et a menacé les Palestiniens d'être bannis à tout jamais des rangs des partisans de la paix et d'être marqués du sceau du terrorisme, s'ils devaient rejeter son marché.

La déclaration de Barak, faite immédiatement après que les Palestiniens aient refusé d'obéir à son diktat, à savoir qu'il n'y a pas de partenaire palestinien, était un coup porté dans le dos des partisans de la paix qui l'avaient porté au pouvoir et, en même temps, une stimulation pour le Likoud. Depuis, ces derniers sont résolus à tordre le bras aux Palestiniens jusqu'à ce qu'ils reconnaissent leur propre faiblesse, admettent leur défaite et soumettent un " partenaire " palestinien. À partir de ce moment, les pacifistes israéliens ont essayé de trouver un partenaire prêt à déboulonner la prétention de Barak voulant que les Palestiniens soient inflexibles sur le droit au retour et l'évacuation de toutes les colonies. Ces tentatives ont été réalisées sous parrainage européen. Se sentant coupables de leur impuissance face à Sharon, contrariés par le pur monopole exercé par Washington sur la politique régionale et attentifs au soutien exprimé par leur public envers la juste cause palestinienne, les Européens se sont consolés en arrangeant des sessions de dialogue, transformant des stations et hôtels à travers l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la Belgique et la Grande-Bretagne en des terrains propices à d'hypothétiques accords réfutant les prétentions de Barak.

Si Barak avait signé un accord semblable à la Déclaration de Genève, il aurait été capable d'obtenir l'approbation du public israélien. C'est un fait. Immédiatement après que certains de ces détails ont

été révélés par la presse, le texte de la Déclaration de Genève a obtenu le soutien de près de 40% de la société israélienne, malgré l'opposition de la direction centrale du Parti travailliste, des dirigeants du Shinoui et d'autres partis. C'est pourquoi la déclaration est si importante pour les forces pacifistes en Israël. Ils ont trouvé un partenaire palestinien, apparemment approuvé par l'Autorité palestinienne, béni par les pays arabes voisins et prêt, non seulement à renoncer au droit au retour, mais aussi à jeter au rebut les résolutions historiques adoptées par les Nations unies à cet égard - sans considération pour le trou béant que de telles concessions produisent dans la conscience et les droits des Palestiniens. La cerise sur le gâteau étant que ce nouveau partenaire palestinien est prêt à accepter l'existence continue des colonies dans le soi-disant " grand Jérusalem " et à Gush Etzion. Voilà l'étendue de l'aspect révolutionnaire de cette déclaration.

Barak a été le premier à attaquer la déclaration, suivi de l'ensemble du Likoud, des dirigeants du Shinoui et des faucons affaiblis du Parti travailliste. Les attaques de Barak contre la déclaration mettent en lumière ses propres mensonges et ceux de l'ancien président Clinton. Il attaque un accord hypothétique qui n'inclut pas le droit au retour. Cela veut donc dire que même si les Palestiniens avaient accepté d'abandonner le droit au retour à Camp David, Barak n'aurait pas été satisfait puisqu'il voulait d'autres concessions sur la terre et les colonies. Dans la mesure où cela est vrai, les Palestiniens peuvent utiliser la déclaration pour déboulonner Barak autant que Sharon. Toutefois, et sans tomber dans les injures et les accusations de trahison, les Palestiniens ont le droit de se demander pourquoi ce serait correct de critiquer ceux qui commettent des opérations martyrs, sur la base qu'ils agissent en dehors d'une position palestinienne unie et coordonnée, alors qu'il n'est pas correct de critiquer les signataires de cette déclaration pour avoir abandonné le droit au retour sans le mandat d'aucune institution et encore moins des réfugiés eux-mêmes ? Une question pertinente.

Certains diront qu'il y a une différence entre exprimer une opinion politique sans consulter les institutions palestiniennes et commettre des opérations qui ciblent des civils et qui affectent l'existence même du peuple palestinien. Effectivement, mais exprimer une opinion politique implique habituellement d'écrire un article, de participer à des manifestations, de soumettre une pétition et des actions de la sorte. Tous ceux qui ont une opinion ont le droit de l'exprimer, même si cette opinion implique la renonciation du droit au retour. C'est alors une opinion personnelle et la majorité des Palestiniens auraient le droit de le rejeter. Mais signer une déclaration qui porte le sceau semi-officiel de divers pays est plus que la simple expression d'une opinion. Une telle action confronte le peuple palestinien à un nouveau plafond pour des négociations ou pour être exact, un nouveau point de départ pour toute discussion future. Une fois qu'on a concédé la survie de colonies et qu'on a renoncé au droit au retour dans un accord, peu importe qu'il ne lie personne, signé avec les forces de l'opposition israélienne, il devient plus difficile pour les Palestiniens d'entamer de futures négociations sans prendre cela en compte⁴².

Pour faire empirer les choses, le gouvernement israélien a attaqué la déclaration alors que l'Autorité palestinienne l'a considérée positive. Soyons charitables. Tout Palestinien est dans son droit en publiant une telle déclaration avec un avertissement spécifiant que selon lui ou elle c'est une bonne base pour un accord entre l'OLP et Israël. Ce serait un geste légitime ouvert à discussion. Mais la signification de la déclaration va plus loin qu'une opinion ou une idée favorisée par certains. La déclaration a été présentée comme un accord. Elle a été rédigée à l'occasion de négociations formelles, comme si cela avait été un accord négocié entre États. Des pays l'ont parrainée officiellement. Elle sera signée au cours d'une cérémonie. Il n'y a pas de doute que c'est bien plus que la simple expression d'une opinion. C'est une tentative pour imposer de nouvelles réalités.

La déclaration va probablement diriger le dialogue inter-palestinien vers une discussion concentrée sur les pour et les contre de la déclaration - comme si c'était le seul sujet d'intérêt et l'unique règlement possible. Et c'est exactement ce que les signataires de la déclaration ont en tête, que c'est là l'unique solution et que tout le reste est contraire à la paix. Ainsi, la déclaration est plus qu'une opinion - elle transforme tout le reste en une opinion. En l'absence d'un système politique palestinien,

il n'est guère surprenant de voir des Palestiniens négocier avec des membres de l'opposition israélienne, de façon semi-officielle, non pas au sujet d'un programme commun de lutte et de solidarité, mais au sujet d'un hypothétique accord de paix sans statut légal. C'est le même système politique palestinien au sein duquel des officiers de la sécurité jouent les porte-parole, s'adressant constamment aux médias - malgré le fait que même dans une dictature, on s'attend à ce que les services de sécurité demeurent silencieux, ou ne se mêlent pas de la politique, qu'ils prennent leurs ordres des politiciens et s'abstiennent de parler aux médias. C'est le même système politique palestinien au sein duquel des officiers discutent du sort de leur président avec les dirigeants d'autres pays, parfois sur le ton de la moquerie.

Il n'est guère surprenant de voir certains Palestiniens rejeter les règles du jeu qu'essaient d'imposer les parrains de la Déclaration de Genève et de la mer Morte, essayant à leur manière de faire respecter les règles d'autres jeux. À un moment où nous préconisons un dialogue inter-palestinien sur la base d'objectifs intérimaires communs et d'une stratégie de lutte commune, la dernière chose dont nous avons besoin est que chaque personne ayant une opinion politique essaie d'introduire ses propres règles du jeu. La gauche sioniste israélienne n'a pas mérité le statut que la déclaration lui donne. On lui a accordé la possibilité de se poser en partenaire de paix, sans avoir eu à prendre une position crédible face à Sharon. Qu'ont fait les partenaires israéliens de cette déclaration, à part rencontrer des Palestiniens en Europe ? Qu'a fait la gauche sioniste à propos des indéniables crimes du gouvernement de Sharon ? Au cours des dernières années, la gauche sioniste a soutenu la construction du mur de séparation. Elle n'a pas montré la moindre solidarité digne de mention envers le peuple palestinien et sa lutte. Les Israéliens qui ont agi sur la base d'une position de solidarité avec les Palestiniens se sont opposés au mur et ont été ridiculisés par la gauche sioniste.

Somme toute, la déclaration rabaisse le plafond de l'Initiative arabe de paix, à laquelle elle ne fait qu'une brève référence. Elle fait aussi mention de la Feuille de route, qu'elle sape également. De manière générale, elle offre un parfait prétexte aux pays arabes qui souhaitent réduire les exigences de l'Initiative arabe de paix. Entre-temps, la déclaration n'a pas donné naissance à un accord de paix, ce qui semble peu probable, même si elle a obtenu le soutien de près de 40% des Israéliens, selon des sondages réalisés immédiatement après son dévoilement. Dès qu'a commencé la campagne officielle contre la déclaration, le soutien populaire est tombé à 27%. Donc, aucune percée n'a été réalisée et aucun revirement ne se matérialisera avant que les dirigeants israéliens commencent à la soutenir.

Alors, qu'avons-nous en bout de ligne ? Nous avons une force politique palestinienne prête à renoncer au droit au retour, à accepter qu'Israël soit l'État du peuple juif, à appuyer l'existence continue des colonies israéliennes - mais pas d'accord de paix. Cela est indéfendable pour une nation sous occupation. Dans le futur, si quelqu'un devait parler contre les activités de colonisation et demander le démantèlement des colonies, y compris Gush Etzion, certains Palestiniens objecteront que Gush Etzion doit rester intacte, puisque tout Palestinien qui a signé la déclaration et est engagé envers ses principaux points la défendra probablement. Néanmoins, l'abdication du droit au retour et l'approbation de l'existence continue des colonies israéliennes sont indéfendables pour le peuple palestinien. Voilà le dilemme qui a fait surface sur la scène palestinienne, sans même qu'un accord de paix ait été conclu.

*** La position officielle de la Suisse**

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

Berne, septembre 2003-11-06

Positions de la Suisse concernant la situation au Proche-Orient

1. Position générale

* La Suisse estime que toute solution globale et durable aux problèmes du Proche-Orient doit prendre en considération les éléments suivants :

- l'établissement d'une paix durable pour la région toute entière fondée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU et sur la mise en œuvre de tous les accords conclu par les parties au conflit;
- le droit irrévocable d'Israël à l'existence et à la sécurité dans des frontières sûres et internationalement reconnues ;
- la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et dans ce sens à l'établissement d'un Etat viable de Palestine conformément à la résolution 1397 du Conseil de sécurité de l'ONU du 12 mars 2002 ;
- la fin de l'occupation des territoires palestiniens ;
- une solution juste, globale et réaliste, fondée sur le droit international, au problème des réfugiés palestiniens ;
- un règlement satisfaisant négocié, fondé sur le droit international, au problème des réfugiés palestiniens ;
- un règlement satisfaisant négocié, fondé sur le droit international, du statut de Jérusalem ;
- une solution adéquate et conforme au droit international aux problèmes encore en suspend tels que celui de l'occupation du plateau du Golan.

Le Conseil fédéral condamne tout acte de terrorisme, déplore l'emploi de la force et réaffirme le principe de l'illégalité de l'acquisition de territoires par la force, principe consacré par le droit international.

Le Conseil fédéral attache un grand prix au respect des Conventions de Genève de 1949, et en particulier à l'application de la IVe Convention. Il estime que le IVe Convention est applicable de jure dans tous les territoires occupés par Israël, y compris dans ceux dont la communauté internationale n'a pas reconnu l'annexion. En ce sens, il considère notamment que les colonies juives de peuplement dans les Territoires occupés constituent une violation de la IVe Convention et que l'extension de la souveraineté israélienne à la partie est de Jérusalem (1980) puis au plateau du Golan (1981) est un acte unilatéral inacceptable. Le respect du droit international humanitaire n'est pas seulement une obligation qui s'impose aux deux Parties, mais aussi un moyen essentiel en vue de rétablir la confiance.

- La Suisse a salué le retrait israélien du sud Liban, intervenu le 24 mai 2000, car elle considérait que le Liban devait recouvrer pleinement son intégrité territoriale et que la souveraineté de ce pays devait être strictement respectée conformément à la résolution 425 du Conseil de sécurité. Le Conseil fédéral est également d'avis que l'indépendance politique du Liban doit être garantie.

* Concernant le conflit israélo-palestinien, l'échange " land for peace ", qu'impliquent les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies, doit servir de base à tout règlement de paix.

* La Suisse est d'avis que l'objectif fondamental de la coexistence pacifique de deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, ne peut être atteint que si deux conditions sont remplies : la cessation du terrorisme et la fin de l'occupation des territoires palestiniens.

* La Suisse accorde une importance particulière à ce qu'Israël et l'Autorité palestinienne respectent les accords préalablement conclu et en particulier l'obligation (tirée des accords d'Oslo II de 1995) de s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de changer le statut de la Cisjordanie et de Gaza dans l'attente de l'issue des négociations portant sur le statut définitif des territoires palestiniens occupés.

* La Suisse salue le plan de paix adopté, le 28 mars 2002, par la Ligue des Etats arabes et voit dans celui-ci une contribution collective très importante à la recherche d'une solution globale au conflit israélo-arabe et à la réactivation de pourparlers israélo-libanais et israélo-syrien.

* La Suisse soutient pleinement les efforts du " Quartet " (USA, UE, ONU, Russie) visant à permettre la mise en œuvre de la feuille de route, laquelle constitue la seule initiative crédible susceptible de permettre la reprise de véritables négociations de paix.

2. Processus de paix

Historique

Le Conseil fédéral n'a cessé de soutenir le processus de paix engagé à Madrid en décembre 1991. En mai 1995 à Montreux, le groupe directeur du processus multilatéral de paix a désigné la Suisse comme " berger " pour la dimension humaine du processus multilatéral de paix. Le mandat confié à la Suisse consiste à promouvoir au sein des cinq groupes de travail les droits civils, sociaux, économiques et culturels ainsi que la compréhension interculturelle.

En septembre 1993, le Conseil fédéral a pris note avec satisfaction de la Déclaration of Principles on Interim Self-Gouvernement qui est intervenue entre Israël et l'OLP, comme il a salué en mai 1994 l'Agreement of the Gaza Strip and the Jericho Area. La Suisse considère que cet accord, comme ceux qui l'ont suivi (l'Agreement on Preparatory Transfer of Powers and Responsibilities du 29 août 1994, puis l'Interim Agreement on the West Bank and the Gaza Strip du 28 septembre 1995) représentent des étapes historiques vers une solution permanente, globale et équitable du conflit israélo-arabe. En octobre 1994, le Conseil fédéral a pris connaissance avec satisfaction du traité de paix conclu entre la Jordanie et Israël. Il considère qu'il s'agit d'une étape importante dans la résolution pacifique du conflit qui déstabilise le Proche-Orient depuis plusieurs décennies. Le Protocol concerning the Redeployment in Hebron du 17 janvier 1997, de même que le Wye River Memorandum du 23 octobre 1998, conclu après de longues négociations, font également partie intégrante des accords liés au processus d'Oslo. La Suisse a aussi salué la signature, le 4 septembre 1999, du " Memorandum de Sharm el-Sheikh sur le calendrier de mise en œuvre des engagements encore non remplis des accords conclu et sur la reprise des négociations sur le statut permanent ".

Bien que les discussions de Camp David (en juillet 2000 entre E. Barak, Y. Arafat et B. Clinton) puis de Taba (janvier 2001, fondées sur les paramètres du président B. Clinton de novembre 2000) n'aient pas débouché sur un accord de paix, ces dernières -en particulier celles de Taba- ont fait apparaître des propositions de compromis mutuels sans précédent, à même de former le socle d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Les initiatives successives de la Commission Mitchell (Sharm El Sheikh fact-finding Committee), les plans Tenet et Zini (fondés sur une approche essentiellement sécuritaire de la situation) n'ont toutefois aucunement permis -durant les années 2001 et 2002- d'établir un cessez-le-feu ou à réactiver le dialogue politique entre Israéliens et Palestiniens.

Le lancement de la feuille de route du Quartette est intervenu le 4 juin 2003 lors du sommet d'Aqaba. Ce plan prévoit -au terme d'un processus en trois phases- la création d'un Etat palestinien viable en 2005. Les 14 réserves émises par Israël à propos du texte de la feuille de route et les nombreuses divisions entre divers camps Palestiniens contribuent à amoindrir la crédibilité et la marge de manœuvre du Premier Ministre palestinien Mahmoud Abbas et menacent de compromettre -via la reprise de la violence- la poursuite des efforts de paix du Quartette.

3. Création d'un Etat de Palestine

La Suisse reconnaît d'une part le droit irrévocable d'Israël à l'existence et à la sécurité dans des frontières internationalement reconnues et d'autre part le droit du peuple palestinien à l'auto-détermination et donc à l'établissement d'un Etat viable de Palestine conformément aux termes de la

résolution 1397 de l'ONU du 12 mars 2002. Elle lance un appel aux parties pour qu'elles recherchent de bonne foi une solution négociée, conforme au droit international et fondée sur les accords existants. La Suisse considère que la création d'un Etat palestinien souverain, viable, démocratique et pacifique dans le cadre d'une solution politique négociée constitue le meilleur moyen de garantir une paix durable pour les Israéliens et les Palestiniens et de promouvoir l'acceptation d'Israël comme partenaire égal dans la région. La Suisse est disposée à envisager la reconnaissance d'un Etat palestinien conformément aux principes fondamentaux évoqués ci-dessus.

La Suisse n'avait pas reconnu l'Etat de Palestine proclamé par le Conseil National palestinien à la fin de 1988, car les éléments constitutifs de l'Etat n'étaient qu'imparfaitement réunis. Les relations entre la Suisse et les Palestiniens ont été officialisées avec l'ouverture d'une Délégation générale de Palestine en Suisse en 1992. Le Bureau de Liaison de la Suisse Gaza/Cisjordanie auprès de l'Autorité palestinienne (qui fut établi en 1994) s'est scindé, le 1er août 2001, en deux représentations suisses distinctes : 1) Le Bureau de représentation de la Suisse auprès de l'Autorité palestinienne située à Ramallah qui est chargée des relations politiques bilatérales et des droits de l'homme et 2) le Bureau de la DDC Gaza/Cisjordanie situé à Jerusalem-Est qui est en charge de la coopération au développement et de l'aide humanitaire en faveur de la population palestinienne.

4. Jérusalem

La Suisse considère que l'extension de la souveraineté israélienne à la partie Est de Jérusalem (1980) constitue un acte unilatéral inacceptable contraire au droit international, conformément aux termes de la résolution 476 du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle n'a pas non plus donné sa caution à l'état de fait créé par Israël et rappelle, à ce propos, l'applicabilité de la IVème Convention de Genève de 1949 dans tous les territoires occupés (conformément à la résolution 478 du Conseil de sécurité de l'ONU). Elle estime que le statut définitif de Jérusalem ne pourra être déterminé que dans le cadre d'une négociation, fondée sur le droit international, entre toutes les parties concernées. Le résultat de cette négociation devrait nécessairement garantir le libre accès des juifs, des chrétiens et des musulmans de toutes nationalités aux lieux saints.

5. Contribution de la Suisse

- Depuis février 1997, la Suisse participe activement -aux côtés de la Norvège, de l'Italie, de la Turquie, du Danemark et de la Suède- aux efforts de la Mission d'observation TIPH : Temporary International Presence in the city of Hebron. La mission TIPH demeure à ce jour l'unique mission internationale d'observation dans les territoires occupés (Cisjordanie et Gaza). En plus de son engagement sur le terrain, la Suisse a initié un débat critique sur le rôle et les fonctions de la mission TIPH dans le contexte de la détérioration de la situation depuis le début de la seconde Intifada (28 septembre 2000).

- La Suisse collabore avec diverses organisations non gouvernementales palestiniennes et israéliennes qui oeuvrent, sur le terrain, à promouvoir notamment la compréhension et le respect mutuel entre les communautés en présence en vue de contribuer à une solution pacifique du conflit. Le concept d'action de la Suisse comprend des projets de droits de l'homme dans les territoires palestiniens et en Israël, des initiatives sur la question des réfugiés ainsi que d'autres visant à renouer des liens de confiance entre les deux parties au conflit.

- La Suisse contribue, au travers d'une aide substantielle, aux efforts de la communauté internationale visant à consolider le développement régional et particulièrement celui des territoires palestiniens (CHF 80 mio pour les années 2001, 2002 et 2003 : coopération au développement + aide humanitaire, y inclus UNRWA). La Suisse contribue également au budget de l'UNRWA (sa contribution annuelle la place parmi les principaux donateurs) ; elle joue en outre un rôle important dans la coordination entre Etats donateurs, Etats hôtes et UNRWA.

NOTES

1 Déclaration de l'Internationale Socialiste du 3 mai 2003. Quant à savoir ce que peuvent être des " piliers de la base ", et sur quoi ils peuvent s'appuyer...

2 Déclaration de Kofi Annan au Séminaire international sur la paix au Moyen-Orient, Séville, octobre 2003

3 Cette précision devrait relever de l'enfonçage de portes ouvertes, mais tel n'est malheureusement pas le cas dans un moment où se généralise, médiatiquement, la pratique de l'amalgame : vous êtes opposés à la politique du gouvernement Sharon ? Vous êtes donc opposé à Israël, donc opposé à l'existence d'Israël, donc opposé à l'existence d'un Etat juif, donc antisémite, donc crypto-nazi ou nazi tout court, et en tous cas en connivence avec, si ce n'est en allégeance à Al Qaï da. " En face ", d'ailleurs, la même pratique de l'amalgame s'observe : vous ne contestez pas par principe l'existence de l'Etat d'Israël ? Vous êtes donc les complices de Sharon... La meilleure réponse à ce chantage idéologique et à cet amalgame historique vient peut-être de ces intellectuels et/ou de ces militants juifs ou issus de milieux juifs (comme l'on peut être issu de milieux protestants ou catholiques et ne plus être soi-même protestant ou catholique) qui, comme Etienne Balibar, Daniel Lindenberg ou Rony Braumann revendiquent pour eux-mêmes comme pour les autres le droit de combattre la politique d'un gouvernement sans se retrouver accusés de vouloir l'extermination de son peuple. Il se trouve en effet que l'on peut être sioniste et antisémite, et que l'on peut être juif et antisioniste... et que par ailleurs la majorité des partisans israéliens de la paix, la majorité des militants de la gauche israélienne et la majorité des démocrates israéliens, qu'ils soient de gauche ou non, sont sionistes...

4 Le directeur de l'Institut des relations internationales, Pascal Boniface, membre du PS depuis 1980, et auteur d'une note adressée à la direction du PS le mettant en garde, en sa double qualité de socialiste et d'expert, contre toute solidarité aveugle à l'égard de l'Etat d'Israël, s'est ainsi retrouvé être la cible d'une campagne à la fois extérieure au PS (la note ayant été divulguée) mais également interne. Pour avoir dit à la direction du PS qu'on ne pouvait renvoyer dos à dos, dans une sorte d'équidistance, l'Etat d'Israël et les Palestiniens, dès lors que le premier était occupant et les seconds occupés, Boniface s'est retrouvé accusé littéralement d'antisémitisme et de se faire l'allié objectif (pour user d'une terminologie stalinienne rendant parfaitement compte de la nature de cet amalgame) des islamistes.

5 La Suisse n'a pas été l'un des Etats les plus prompts à reconnaître l'Etat d'Israël, mais elle n'a pas non plus tardé à le faire, tout en prenant d'innombrables précautions pour que cette reconnaissance passe la plus inaperçue possible auprès des pays arabes. L'indépendance de l'Etat d'Israël a été proclamée par le Conseil national juif le 14 mai 1948. Le 18 juillet de la même année, le ministre israélien des Affaires étrangères, Moshe Shertok, demandait à la Suisse de reconnaître Israël (qui disposait à Genève d'une représentation auprès des Nations Unies et de la Croix Rouge internationale) ; le 23 juillet, le Conseil fédéral décidait de ne rien décider tout de suite, et d'attendre que la situation au Proche-Orient se décente. Le Conseil fédéral estimait que la reconnaissance d'Israël, immédiatement, était " prématurée au point de vue politique " car elle risquait d'être interprétée par les Etats arabes comme une prise de parti " dans le conflit qui (les) oppose aux Juifs ". En outre, le Conseil fédéral note que si les USA, l'Union Soviétique et leurs satellites respectifs ont rapidement reconnu Israël, " les Etats de l'Europe occidentale dont les conceptions sont les plus proches des nôtres n'ont pas encore reconnu Israël ", sinon de facto comme la France, la Belgique ou la Finlande. Les experts du Département politique fédéral rappellent en outre au Conseiller fédéral Petitpierre l'existence et les intérêts d'une colonie suisse de 1500 personnes en Egypte ; ils se demandent si la Suisse devrait reconnaître simultanément Israël et la " Transjordanie " (l'actuelle Jordanie), ce qui serait " bien vu " des Anglais, mais " offusquerait " l'Egypte. Plus suisses que nature, ils recommandent enfin au chef de la diplomatie helvétique de faire en sorte que la reconnaissance d'Israël par la Suisse " passe aussi inaperçue que possible " et se fasse dans la foulée de celle du plus grand nombre possible de pays européens... (Documents diplomatiques suisses - DoDiS-4140). Le 28 janvier 1949, le Conseil fédéral reconnaissait de facto l'Etat d'Israël. Tous les autres Etats européens l'ayant fait ou ayant annoncé leur intention de le faire, la décision de la Suisse n'eut aucun effet sur les Etats adversaires d'Israël -mais le 21 avril de la même année, à l'occasion de la Conférence diplomatique tenue à Genève pour l'élaboration des conventions de protection des victimes de la guerre (Conventions de Genève de 1949), l'Egypte, le Liban et la Syrie, ainsi que l'Afghanistan et le Pakistan, protestaient contre la présence de l'Etat d'Israël, rappelaient qu'ils " ne reconnaissent pas les juifs de Palestine en tant qu'Etat " et déclaraient n'accepter la présence d'une délégation des " Sionistes de Palestine " qu'en tant qu'observateurs (Documents diplomatiques suisses - DoDiS-7445)

6 Les rapports commerciaux entre la Suisse et Israël se font dans le cadre des accords de libre-échange de 1993 entre l'AELE et Israël, ainsi que dans le cadre d'accords bilatéraux.

7 Une " initiative " aboutissant d'ailleurs à un projet d'accord si précis qu'il permettrait de tracer les frontières entre l'Etat d'Israël et un Etat palestinien.

8 Principaux points de l'accord, qui engage les deux parties à renoncer à toute nouvelle revendication :

- L'accord devrait être signé entre l'Etat d'Israël et l'OLP ;

- Il est basé sur les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment le R242 et la R338;

- Il affirme le droit du peuple juif et du peuple palestinien à disposer chacun d'un Etat ;

- Il prévoit un groupe d'application et de contrôle formé des USA, de la Russie, de l'Union Européenne, des Nations Unies et d'autres parties, régionales et internationales, qui établira une force multinationale ;

- Les frontières entre Israël et la Palestine seront fixées sur les lignes du 4 juin 1967, avec des échanges réciproques de territoires égaux en surface ;

- La majorité des colons israéliens installés dans les actuels territoires occupés seront évacués. La totalité des colons israéliens de Gaza seront évacués, mais 110'000 colons israéliens pourront rester en Cisjordanie, ainsi que les Israéliens installés dans les banlieues de Jerusalem, à l'est des frontières de 1967 ;

- Israël s'engage à maintenir intactes les propriétés et les infrastructures évacuées et transmises à la souveraineté palestinienne:
- Gaza en totalité, et la Cisjordanie à 97,5 % passeront sous souveraineté palestinienne et seront évacuées par l'armée israélienne. Un corridor sera établi entre Gaza et la Cisjordanie, sous souveraineté israélienne et sous administration palestinienne :
- La Palestine sera un Etat démilitarisé, mais disposant d'une force de sécurité capable de maintenir de l'ordre, et seule autorisée à détenir des armes :
- Le retrait israélien se fera en trois phases, l'une de neuf mois, la seconde de 21 mois, la troisième de six mois (avec une présence militaire israélienne réduite le long de la vallée du Jourdain) :
- L'armée de l'air israélienne sera autorisée à utiliser l'espace aérien palestinien pour ses entraînements ;
- Jérusalem sera la capitale des deux Etats israélien et palestinien. L'Esplanade des Mosquées/Mont du Temple sera sous souveraineté palestinienne, avec un contrôle international garantissant son libre accès. Les fouilles archéologiques et les constructions nécessiteront l'accord des deux parties. Le Mur des Lamentations restera sous souveraineté israélienne. Des arrangements spéciaux seront négociés entre les parties pour les autres lieux saints juifs, chrétiens et musulmans (Tombeau des Patriarches à Hébron, tombe de Rachel à Bethléem, Nabi Samuel à Jérusalem) ;
- Sur la base des résolutions 191 et 242 de l'ONU et de l'initiative de paix de Beyrouth, les réfugiés palestiniens bénéficieront d'une compensation de la perte de leurs biens, et pourront choisir entre s'installer en Palestine, dans des pays d'accueil tiers (actuels ou nouveaux), ou en Israël, sous réserve de l'accord des autorités israéliennes et en fonction de l'accueil assumé par les pays tiers ;

9 Cependant, si important que serait le progrès que la concrétisation de l'accord de Genève ferait faire, les Palestiniens resteraient dans un rapport de force très inégal, en leur défaveur, face à Israël : l'accord aboutirait certes à la création d'un Etat palestinien, et à sa reconnaissance par l'Etat d'Israël, mais plusieurs revendications de principe, correspondant à des droits fondamentaux, ne sont satisfaites que très partiellement : ainsi du droit au retour et du démantèlement des colonies ; l'Etat palestinien serait sans continuité territoriale (Gaza et la Cisjordanie seraient reliées par un " corridor ", sous administration palestinienne mais sous souveraineté israélienne) et il serait désarmé (mais pas Israël)... Pour le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), le projet de Genève " détruit l'unité nationale palestinienne " et son principal initiateur palestinien, Yasser Abed Rabbo, doit être pour cela exclu du Comité central de l'OLP.

10 Le Temps 24.10.2003

11 L' " Initiative de Genève " n'est pas la première initiative autonome, émanant d'individus ou de groupes : il y a trois mois, l'ancien chef des services israéliens de sécurité intérieure, Ami Ayalon, et le président de l'Université palestinienne et représentant de l'OLP à Jérusalem, Sari Nusseibeh, ont lancé une pétition appelant à un règlement du conflit sur la base de deux Etats. Cette pétition a recueilli 160'000 signatures, israéliennes et palestiniennes, à l'appui d'une " Déclaration de principes " prévoyant un retrait israélien de l'ensemble des territoires occupés en 1967, avec échanges possibles de territoires et la division de Jérusalem. Sur le droit au retour des Palestiniens, le projet Nusseibeh/Ayalon est largement en retrait de l' " Initiative de Genève ", puisque il n'envisage que l'établissement des réfugiés palestiniens dans le futur Etat palestinien. Le Secrétaire général de l'ONU a estimé que " ces initiatives de personne à personne peuvent jouer un rôle essentiel en tant que moteur pour déclencher le mouvement nécessaire à la paix ", tout en ajoutant que " rien ne peut remplacer le fait que les représentants officiels des peuples israélien et palestinien retournent à la table des négociations ". Encore faut-il les y pousser...

12 Le 25 octobre, le mouvement de jeunesse (sioniste et socialiste) Hachomer Hatazaï r est allé manifester devant la résidence d'Ariel Sharon en brandissant... des drapeaux suisses...

13 Le 10 avril 2002, le Conseiller fédéral (PDC) Joseph Deiss, alors chef du Département fédéral des Affaires étrangères, déclarait que " les opérations de repréailles de l'armée israélienne dans des zones urbaines palestiniennes violent gravement le droit international humanitaire en causant de très nombreuses victimes, en particulier parmi les civils ", et le Conseil fédéral in corpore demandait au Département de la Défense d' " examiner les moyens de restreindre la coopération militaire avec Israël ". Ces positions gouvernementales, exprimées par un ministre issu d'un parti bourgeois, ou exprimées par le gouvernement lui-même, correspondent, sur le fond, aux positions de la gauche -et c'est d'ailleurs sur ces positions officielles de la Suisse que s'appuie la Centrale Sanitaire Suisse lorsqu'elle lance, à l'automne 2002, une pétition demandant la suspension par la Suisse des accords commerciaux et militaires avec Israël -pétition soutenue par toute la gauche.

14 Le Temps 24.10.03

15 Compromis d'autant moins évitables que le champ d'un tel accord est vaste : en l'occurrence, il ne s'agit rien moins que de la naissance d'un véritable Etat palestinien, de la reconnaissance réciproque de cet Etat et de celui d'Israël, du partage territorial, avec le retour d'Israël aux frontières de 1967 et des correctifs sous forme d'échange entre territoires occupés en Cisjordanie et à Gaza et colonies, du statut de Jérusalem, de la souveraineté palestinienne sur le mont du Temple, du sort des colonies, des problèmes de sécurité, du droit au retour des réfugiés palestiniens (ou des limitations de ce droit au seul retour dans des territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne)... Pour Avraham Burg, l'accord de Genève s'adresse aux Israéliens et aux Palestiniens en leur disant " simplement " : " Voici le prix de la paix. C'est à vous de savoir si ce prix vous convient ou non " (Le Temps 25.10)

16 ATS, 28 octobre 2003

17 Celle de la Suisse, mais le ministre israélien des Affaires étrangères, Sylvan Shalom, a affirmé que la France -qui a démenti- et la Belgique -qui n'a pas démenti- allaient également financer la campagne d'information autour de l' " Initiative de Genève "

18 Le 20 octobre, Ariel Sharon s'était déjà livré à une violente attaque contre les signataires israéliens de l' " Initiative de Genève ", à laquelle il a opposé la " feuille de route " dont il s'est posé en défenseur -rôle dans lequel il est à peu près aussi crédible qu'Oussama Ben Laden en partisan du dialogue des civilisations.

19 Le Monde Diplomatique, avril 1998

20 Libération 25 octobre 2003

21 Le Temps 14 octobre 2003

22 Libération 25 octobre 2003

23 L' " Initiative de Genève " a en outre reçu le soutien d'Uri Avnery, qui, tout en précisant qu'il n'appartient pas "à la " mouvance " représentée dans les discussions (la gauche travailliste) a apporté son soutien à ses résultats, en rappelant que ceux-ci sont " la suite d'un processus " engagé par le courant pacifiste dont il est l'un des porte-paroles, en 2001 déjà. A l'époque, 65'000 Palestiniens et 85'000 Israéliens avaient signé une pétition allant dans le même sens que l' " initiative de Genève " -les différences entre les deux démarches étant interprétées par Avnery comme " dues au désir (des négociateurs israéliens de Genève) de faire passer la pilule pour les Israéliens ", par exemple en ignorant la question de principe du droit au retour et en contournant rhétoriquement celle de la souveraineté palestinienne sur une partie de Jerusalem, dont le Mont du Temple.

24 Zeev Sternhell : " Au fond, le sionisme tout entier n'est qu'une variante classique de ce nationalisme fermé apparu en Europe au tournant du (XIXe) siècle, alors que le nationalisme libéral, issu des Lumières et de la Révolution française, battait en retraite. Le nationalisme juif ne diffère guère du nationalisme d'Europe centrale et orientale, " volkiste ", culturel et religieux, immergé dans le culte du passé héroïque. Il n'éprouve aucune difficulté à refuser à autrui les mêmes droits élémentaires qu'avec une tranquillité d'esprit absolue il exige pour lui-même " (Révolution laïque pour le sionisme, Le Monde Diplomatique mai 1998). C'est en cela, mais seulement en cela, que " le sionisme est une forme de racisme " - comme tout nationalisme fondé sur la " communauté de sang "...

25 Le projet du Bund s'inscrit dans le droit fil du républicanisme " à la française ", c'est-à-dire de l'héritage de la Révolution française, qui opère, pour la première fois, une déconnexion totale entre appartenance nationale (et donc citoyenneté) et appartenance religieuse.

26 Le Secrétaire général du Parti travailliste, Ophir Pines-Paz, constate pour sa part qu' " aucune (des promesses de Sharon) n'a été tenue. Il n'y a ni sécurité, ni résultats économiques, ni prospérité, et il n'y a même rien qui ressemble à un programme de paix ".

27 Documents diplomatiques suisses - DoDiS 3920

28 Révolution laïque pour le sionisme, Le Monde Diplomatique mai 1998

29 Cette culpabilité européenne dans la Shoah n'est pas non plus étrangère à la lancinante tentation, explicite ou non, de rendre les victimes du génocide quelque peu responsables de leur malheur, ni à la facilité avec laquelle est renvoyée aux gouvernants de l'Etat d'Israël l'accusation d'agir à l'égard des Palestiniens comme les nazis à l'égard des juifs européens...

30 L'histoire de l'antijudaïsme chrétien commence en effet avec l'officialisation du christianisme comme religion de l'empire romain finissant, au IVème siècle : émeutes contre les juifs, attaques contre les synagogues, pogroms fomentés par des évêques et des moines sur tout le pourtour méditerranéen.

31 ... et une mélodie toujours en vogue : dans son discours d'ouverture du sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, le Premier ministre de Malaisie explique que " les juifs ont inventé le socialisme, le communisme, les droits de l'homme et la démocratie pour que leurs persécutions soient perçues comme un mal (et pour) prendre le contrôle des pays les plus puissants "...

32 Si l'antisémitisme ne sera jamais partie intégrante de la ligne politique du mouvement socialiste, et si le " national-socialisme " n'a avec le socialisme que le rapport de la caricature au modèle, les comportements, les réflexes, les réactions antisémites n'en sont pas moins récurrentes dans les comportements, les réflexes et les réactions " à chaud " de membres d'organisations politiques et syndicales représentatives de couches sociales où précisément l'antisémitisme est au moins latent. Le mouvement social ne peut, sauf à être totalement marginal, se dire " pur " de tout réflexe raciste quand les réflexes racistes sont constants au sein même de la société d'où ce mouvement est issu, et où il agit. L'antisémitisme (au sens, toujours, d'antijudaïsme) est une donnée des faits sociaux, un fait de culture dans le XIXème siècle européen où naît le mouvement socialiste ; il transcende la division de classe, comme le racisme et la xénophobie en général, et il y a un antisémitisme populaire comme il y a une xénophobie, un racisme populaires. Sans doute la logique raciste, xénophobe, antisémite ne fondera-t-elle jamais les discours, les programmes et les projets politiques du mouvement ouvrier, mais elle sera résurgente à la base de ses organisations à chaque période de crise, en opposition à des directions politiques et syndicales voyant s'amplifier, à la base toujours, une pathologie politique que l'argumentation rationnelle peine à combattre, et tarde à étouffer (plus qu'à éradiquer), tant est évident le confort " intellectuel " offert par la désignation d'un bouc émissaire. Il est en effet plus facile, pour en revenir à la Palestine, d'accuser " les juifs " que de s'en prendre à l'Etat d'Israël : les premiers sont visibles, et voisins ; le second, comme tout Etat n'est qu'une structure juridique.

33 Du début de la conquête coloniale à la fin du XVIIème siècle, les Indiens d'Amérique sont passés de 100 millions à 4,5 millions.

34 L'antisémitisme, toujours au sens d'antijudaïsme, n'a pas dévié de cette voie : il ne s'en prendra pas à l'Etat d'Israël, ou à son gouvernement, ou à telle ou telle force politique israélienne, mais " aux juifs " (tous " sionistes " par définition). Mais juif (et sioniste) était Rabin, et juif (et sioniste) son assassin : à ne pas les distinguer, on arme le second, et on applaudit au meurtre du premier.

35 De toutes tendances politiques : communistes, Alliance nationale démocratique, Parti démocratique arabe, islamistes

36 Entre 1882 et 1914, 50'000 immigrants juifs s'installent en Palestine -la moitié y restera. En 1915, sur un peu moins de 700'000 habitants de la Palestine, 89'000 sont juifs -ils ne sont pas moins palestiniens pour autant, pas moins palestiniens que les palestiniens chrétiens et les palestiniens musulmans. Jusqu'en 1924 (année où les Etats-Unis se ferment à l'immigration), sur près de deux millions et demi de juifs européens fuyant l'Europe de l'est, seuls 60'000 prennent le chemin de la Palestine.

37 ...souvent édifiés, rappelons-le, au prétexte de protéger les juifs des exactions de la population locale -chrétienne)

38 Ce qui devrait nous rappeler quelque chose, et quelqu'un : Calvin, pour qui " la Constitution de Genève, c'est la Bible "...

39 dont le colonel Khaddafi, qui en fut l'un des héros, sinon l'un des héros, a prononcé, le 6 octobre 2003, l'oraison funèbre : " Aujourd'hui, les Arabes se font écraser en Palestine et en Irak. (...) ils se sont alliés avec les Etats-Unis et avec le sionisme. Il n'y a plus rien à espérer d'eux. (...) Malgré toutes leurs ressources, les Arabes n'ont rien fait à ce jour. Ce ne sont pas les peuples qu'il faut blâmer, mais les militaires qui ont pris le pouvoir en leur nom. (...) Les peuples ont fait confiance à leurs officiers libres et à leurs armées. Résultat : zéro. Les armées arabes ont été vaincues par l'ennemi. Pis, elles ont bâillonné les peuples pour les empêcher de se révolter, de s'unir... (...) Fini le nationalisme arabe, finie la Nation arabe, fini l'âge d'or des Arabes. Ils sont entrée dans l'ère du déclin ". Et de conclure, en demandant aux Lybiens de quitter la Ligue Arabe : " La Libye est désormais un Etat africain. (...) nous ne sommes plus arabes, nous sommes africains. (...) Désormais, nous appartenons à l'Union africaine, à l'Afrique ". (Jeune Afrique-L'Intelligent.com 30 octobre

40 Edward W. Saï d, La Palestine n'a pas disparu, Le Monde Diplomatique mai 1998

41 Hanna Amirah, Une vision palestinienne, 29 octobre 2003, Naros
<http://www.naros.info/article.php3?id_article=282>

42 Effectivement, l' " Initiative de Genève " modifie la donne pour les Palestiniens, mais, de la même manière, elle la modifie pour les Israéliens : si elle rend plus difficile pour les premiers la défense du caractère " non négociable " du droit au retour et du démantèlement de toutes les colonies israéliennes, elle rend en retour plus difficile pour les seconds la défense du caractère " non négociable " du maintien de leur souveraineté exclusive sur Jérusalem, et de leur refus de toute force internationale de supervision et de garantie d'un accord de paix.

Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)

Rue Amat 6 - 1202 Genève – Suisse - www.cetim.ch - email : cetim@bluewin.ch